

**BELLON S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 août 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex  
France

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 août 2022)**

**BELLON S.A.**  
17-19, place de la Résistance  
92130 Issy-les-Moulineaux

A l'Assemblée générale,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bellon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **BELLON S.A.**

### ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

***Exercice clos le 31 août 2022***

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons également examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité et nous avons vérifié que la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- La société Bellon S.A constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges fiscaux, tels que décrits dans la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- mener des entretiens auprès de la direction fiscale du Groupe et des directions locales pour apprécier le cas échéant l'état actuel des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les développements des litiges en cours ;
- consulter les décisions et correspondances récentes des sociétés du Groupe avec les autorités fiscales et prendre connaissance de la correspondance entre les sociétés concernées et leurs conseils en matière de fiscalité;
- procéder à une revue critique des estimations et positions retenues par la direction.

Les éléments mentionnés ci-dessus reposent sur le recours à des estimations et des hypothèses sous-jacentes, qui ont par nature un caractère incertain. Comme précisé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en présence d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**BELLON S.A.**

***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

***Exercice clos le 31 août 2022***

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre président du Directoire n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

**BELLON S.A.**

***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

***Exercice clos le 31 août 2022***

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 février 2023

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

 *AGNES HUSSHERR*

 *GREGOIRE MENOUE*

Agnès Husherr

Grégoire Menou

# **GROUPE BELLON**

## **INFORMATIONS CONSOLIDÉES**

1 Comptes consolidés.....	2
1.1 Compte de résultat consolidé .....	2
1.2 État du résultat global consolidé.....	3
1.3 État consolidé de la situation financière.....	4
1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	6
1.5 Variation des capitaux propres consolidés.....	7
2 Annexe aux comptes consolidés .....	10

# 1 Comptes consolidés

## 1.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	21 125	17 428
<b>Coût des ventes</b>	4.2	(18 087)	(15 006)
<b>Marge brute</b>		3 038	2 422
Charges administratives et commerciales	4.2	(1 993)	(1 862)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	8	7	4
<b>Résultat d'exploitation</b>	4.1	1 052	564
Autres produits opérationnels	4.2	153	56
Autres charges opérationnelles	4.2	(158)	(295)
<b>Résultat opérationnel</b>		1 047	326
Produits financiers	12.1	34	15
Charges financières	12.1	(124)	(130)
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	8	1	4
<b>Résultat avant impôt</b>		958	215
Impôt sur les résultats	9.2	(264)	(101)
<b>Résultat net</b>		693	114
Dont :			
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		440	80
<b>PART REVENANT AU GROUPE</b>		253	34
<b>Résultat net part du Groupe par action</b> (en euros)	11.2		
<b>Résultat net part du Groupe dilué par action</b> (en euros)	11.2		

## 1.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>693</b>	<b>114</b>
<b>Autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat</b>		<b>714</b>	<b>121</b>
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	12.5 et 11.1	—	—
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture transférée en résultat	12.5 et 11.1	—	—
Écarts de conversion	11.1	725	117
Écarts de conversion transférés en résultat	11.1	(11)	1
Impôts sur les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat	11.1	—	—
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence, nets d'impôts	11.1 et 8		3
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>69</b>	<b>39</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	5.1 et 11.1	87	14
Variation de la juste valeur des actifs financiers réévalués par le biais des autres éléments du résultat global	12.3 et 11.1	5	27
Impôts sur les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	11.1	(23)	(2)
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL APRÈS IMPÔTS</b>		<b>784</b>	<b>160</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>1 477</b>	<b>274</b>
Dont :			
Part revenant au Groupe		546	97
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		931	177



## 1.3 État consolidé de la situation financière

### Actif

(en millions d'euros)	NOTES	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
Écarts d'acquisition	6.1	6 817	6 017
Autres immobilisations incorporelles	6.2	678	631
Immobilisations corporelles	6.3	510	461
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7.2	895	903
Investissements clients	4.4	667	560
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	73	63
Actifs financiers non courants	12.3 et 12.5	484	254
Autres actifs non courants		172	31
Impôts différés actifs	9.3	154	165
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>10 450</b>	<b>9 085</b>
Actifs financiers courants	12.3 et 12.5	58	55
Stocks		352	256
Créances d'impôt sur les résultats		171	158
Clients et autres créances	4.3	5 068	4 273
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	4.5 et 12.3	1 257	1 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.2	3 247	3 572
Actifs détenus en vue de la vente	3.2	5	290
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>10 157</b>	<b>9 666</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20 608</b>	<b>18 751</b>

## Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	NOTES	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
Capital		—	—
Primes d'émission		285	285
Réserves et résultats non distribués		1 151	618
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>1 436</b>	<b>903</b>
<b>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>		<b>2 426</b>	<b>1 669</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11.1</b>	<b>3 862</b>	<b>2 572</b>
Emprunts et dettes financières non courants	12.4 et 12.5	5 764	5 604
Dettes locatives non courantes	7.1	759	763
Avantages du personnel	5.1	282	358
Autres passifs non courants	4.3	197	181
Provisions non courantes	10.1	115	106
Impôts différés passifs	9.3	161	101
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>7 278</b>	<b>7 113</b>
Découverts bancaires	12.2	8	7
Emprunts et dettes financières courants	12.4 et 12.5	227	844
Dettes locatives courantes	7.1	184	176
Dettes d'impôt sur les résultats		207	188
Provisions courantes	10.1	99	148
Fournisseurs et autres dettes	4.3	5 233	4 434
Chèques et Cartes de Services à rembourser	4.5	3 509	3 133
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	3.2	—	138
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>9 467</b>	<b>9 066</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>20 608</b>	<b>18 751</b>

## **1.4** Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 047</b>	<b>326</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location <sup>(1)</sup>		523	601
Provisions		(52)	(1)
Plus ou moins-values de cessions et de dilutions		(48)	27
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		31	20
Produits des participations dans les entreprises mises en équivalence	8	6	9
Intérêts payés nets		(59)	(72)
Intérêts payés relatifs aux dettes locatives		(17)	(20)
Impôts payés		(200)	(146)
<b>Autofinancement</b>		<b>1 230</b>	<b>744</b>
Variation des stocks		(68)	—
Variation des clients et autres créances		(563)	(264)
Variation des fournisseurs et autres dettes		389	451
Variation des Chèques et Cartes de Services à rembourser		178	(16)
Variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses		(145)	45
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>(209)</b>	<b>216</b>
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>1 021</b>	<b>960</b>
Acquisitions d'immobilisations		(345)	(296)
Cessions d'immobilisations		17	72
Variation des investissements clients	4.4	(13)	13
Variation des actifs financiers et participations mises en équivalence		(58)	(19)
Regroupements d'entreprises	3.1	(64)	(62)
Cessions d'activités	3.2	77	(11)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(386)</b>	<b>(303)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de Sodexo S.A.	11.1	(16)	(13)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(169)	(11)
Achats d'actions propres	11.1	—	—
Cessions d'actions propres	11.1	—	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle		(8)	(24)
Émissions d'emprunts et dettes financières	12.4	303	1 383
Remboursements d'emprunts et dettes financières	12.4	(1 007)	(263)
Remboursements des dettes locatives	7.1	(208)	(242)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(1 106)</b>	<b>829</b>
<b>INCIDENCE DES DIFFÉRENCES DE CHANGE ET AUTRES</b>		<b>145</b>	<b>44</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>(326)</b>	<b>1 526</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>		<b>3 565</b>	<b>2 036</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>12.2</b>	<b>3 239</b>	<b>3 566</b>

(1) Dont amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location de 208 millions d'euros comptabilisés sur l'exercice 2022 en application de la norme IFRS 16 (253 millions d'euros sur l'exercice 2021).

## 1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES ET RÉSULTAT	ÉCARTS DE CONVERSION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		TOTAL
						PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
<b>Notes</b>	<b>11.1</b>			<b>11.1</b>				
<b>Capitaux propres au 31 août 2021</b>	<b>24 255</b>		<b>285</b>	<b>1 043</b>	<b>(424)</b>	<b>903</b>	<b>1 668</b>	<b>2 571</b>
Impact des changements de méthodes comptables <sup>(1)</sup>				(8)		(8)	(13)	(21)
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> septembre 2021</b>				<b>1 035</b>		<b>895</b>	<b>1 655</b>	<b>2 550</b>
Résultat net				253		253	440	693
Autres éléments du résultat global nets d'impôts				26	266	292	491	784
<b>Résultat global</b>				<b>279</b>	<b>266</b>	<b>546</b>	<b>931</b>	<b>1 477</b>
Dividendes versés				(12)		(12)	(179)	(191)
Actions propres				(3)		(3)	—	(9)
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)				14		14	—	38
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle				(2)		(2)	2	—
Autres variations				(1)		(1)	(1)	(2)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2022</b>	<b>24 255</b>		<b>285</b>	<b>554</b>	<b>533</b>	<b>1 436</b>	<b>2 426</b>	<b>3 862</b>

(1) Voir note 2.1.2 « Nouvelles normes et interprétations appliquées ».

(en millions d'euros)	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES ET RÉSULTAT	ÉCARTS DE CONVERSION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		TOTAL
						PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
<b>Notes</b>	<b>11.1</b>			<b>11.1</b>				
<b>Capitaux propres au 31 août 2020</b>	<b>24 255</b>		<b>285</b>	<b>989</b>	<b>(468)</b>	<b>805</b>	<b>1 466</b>	<b>2 271</b>
Résultat net				34		34	80	114
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				16	44	59	74	133
<b>Résultat global</b>						<b>93</b>	<b>154</b>	<b>247</b>
Dividendes versés				(11)		(11)	(9)	(19)
Actions propres				12		12	—	12
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)				(4)		(4)	—	(4)
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle				(2)		(2)	4	2
Autres variations				9		9	53	62
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2021</b>	<b>24 255</b>		<b>285</b>	<b>1 043</b>	<b>(424)</b>	<b>903</b>	<b>1 668</b>	<b>2 571</b>

## 2 Annexe aux comptes consolidés

Bellon S.A. est une Société Anonyme immatriculée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 mai 2016.

Les comptes consolidés de Bellon S.A. pour l'exercice clos le 31 août 2022 ont été arrêtés par le Directoire qui s'est tenu le 8 Février 2023 et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires le 24 mai 2023.

Les chiffres figurant dans les tableaux ont été préparés en milliers d'euros et sont présentés arrondis en millions d'euros (sauf indication contraire).

### NOTE 1. FAITS MARQUANTS

#### 1.1 Impacts de la pandémie de Covid-19

Alors que l'exercice 2021 avait été fortement impacté par la pandémie de Covid-19, la performance opérationnelle de l'exercice 2022 reflète une forte reprise, avec un chiffre d'affaires de 21,1 milliards d'euros représentant 97% du chiffre d'affaires de l'exercice 2019 (ajusté des taux de change). La tendance s'est améliorée tout au long de l'année, le dernier trimestre ayant retrouvé les niveaux de l'exercice 2019.

#### 1.2 Réorganisation de l'activité Services sur Site

Comme annoncé le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Groupe a décidé de modifier l'organisation de son activité Services sur Site à compter de l'exercice 2023. L'organisation Services sur Site va ainsi voir son efficacité renforcée avec le transfert de l'entière responsabilité de la gestion opérationnelle aux pays et régions, regroupés en trois zones géographiques : l'Amérique du Nord, l'Europe et le Reste du Monde.

Ces trois zones seront dirigées respectivement par Sarosh Mistry, Sunil Nayak et Johnpaul Dimech. Cette simplification apportera agilité et rapidité d'exécution.

Cette réorganisation, progressivement mise en place de septembre à décembre 2022, n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2022.

#### 1.3 Cession des activités de services à la petite enfance

Le 11 mars 2022, le Groupe a cédé au groupe Grandir l'ensemble de ses activités de services à la petite enfance (France, Espagne et Allemagne) pour 197 millions d'euros générant une plus-value de cession de 76 millions d'euros (cf. note 4.2.2 « Autres produits et charges opérationnels »). Avec cette opération, Bellon devient actionnaire minoritaire détenant 19% du groupe Grandir, comptabilisé en titres de participations non consolidées pour 93 millions d'euros (cf. note 12.3.1 « Actifs financiers courants et non courants »).

#### 1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

Bellon n'a pas d'activités en Ukraine et a cessé ses activités en Russie, qui représentaient moins de 1% du chiffre d'affaires du Groupe. Bellon a cédé le contrôle de ses activités dans le pays à l'équipe de direction locale qui poursuit les opérations *via* une structure et une marque indépendante. Cette cession n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes consolidés.

### NOTE 2. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

#### 2.1 Principes comptables

##### 2.1.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Bellon ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Une liste complète des normes adoptées par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne ([https://ec.europa.eu/commission/index\\_en](https://ec.europa.eu/commission/index_en)).

L'exercice comparatif est arrêté selon les mêmes principes.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Au cours des trois derniers exercices, compte tenu de la date de clôture de la société Sodexo S.A., les dates d'application des IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne ont été les mêmes que celles des IFRS publiées par l'IASB.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2022. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative de l'application de ces textes sur ses comptes consolidés.

Concernant la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe a mené les travaux de recensement afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence et finalise les discussions avec les contreparties pour négocier le remplacement des indices (ligne de crédit confirmé multidevises principalement; cf. note 12.4.1). Au 31 août 2022, l'exposition du Groupe relative aux instruments financiers indexés sur des indices amenés à disparaître et dont la date de maturité est supérieure à la date de mise en œuvre de la réforme est faible et aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé lors de l'entrée en application de la réforme.

## 2.1.2 Nouvelles normes et interprétations appliquées

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 août 2022 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2021, à l'exception des principes impactés par les décisions du Comité d'Interprétation des IFRS mentionnées ci-dessous. Les autres textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> septembre 2021 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

En avril 2021, le Comité d'Interprétation des IFRS a rendu définitive sa décision clarifiant les modalités de calcul, en application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », des engagements relatifs aux régimes à prestations définies pour lesquels l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans le Groupe au moment du départ en retraite et dont les droits, fonction de l'ancienneté, sont plafonnés à un certain nombre d'années d'ancienneté. L'application de cette décision a impacté les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> septembre 2021 à hauteur de +10 millions d'euros (nets d'impôts). Les informations comparatives relatives à l'exercice 2021 n'ont pas été retraitées, l'incidence ayant été jugée non significative pour le Groupe.

Ce même Comité a rendu définitive en mars 2021 sa décision apportant des précisions sur la comptabilisation des coûts de configuration et de *customisation* de logiciels de type SaaS (*Software as a Service*). Cette décision clarifie que les coûts de configuration et de *customisation* des logiciels de type SaaS sont à comptabiliser en charge à l'exception de ceux pouvant être qualifiés d'actif incorporel selon IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». L'application de cette décision a impacté les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> septembre 2021 à hauteur de -31 millions d'euros (nets d'impôts). Les informations comparatives relatives à l'exercice 2021 n'ont pas été retraitées, l'incidence ayant été jugée non significative pour le Groupe.

## 2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe et des filiales ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont effectuées de façon continue sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'incertitude introduite par la crise sanitaire liée au Covid-19 a rendu l'utilisation de ces estimations et hypothèses plus structurante pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

### 2.2.1 Principales estimations et hypothèses

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent :

- la dépréciation des actifs courants et non courants (cf. notes 4.3 à 6.4) ;
- les provisions comptabilisées au titre de risques, litiges et restructurations (cf. notes 10.1 et 10.2) ;
- l'activation des impôts différés (cf. note 9) ;
- les passifs comptabilisés au titre des positions fiscales incertaines (cf. note 9) ;

- la juste valeur des actifs financiers et instruments financiers dérivés (cf. notes 12.5 et 12.6) ;
- la valorisation des actifs et passifs des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 5.1) ;
- les paiements fondés sur des actions (cf. note 5.2) ;
- la valorisation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que leur durée de vie estimée (cf. note 3) ;
- l'appréciation de la durée de location pour l'évaluation des dettes locatives et des droits d'utilisation liés (cf. note 7.1).

### 2.2.2 Appréciation des effets du changement climatique

Dans le cadre de sa Stratégie Climat, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire significativement son impact environnemental à tous les niveaux de sa chaîne de valeur *via* notamment les actions suivantes :

- le déploiement du programme WasteWatch, destiné à limiter le gaspillage alimentaire en facilitant les changements opérationnels et comportementaux nécessaires à éliminer les déchets évitables produits en cuisine ou par les consommateurs ;
- le développement de l'offre d'alimentation végétale, afin de sensibiliser les consommateurs aux bénéfices nutritionnels et environnementaux des repas à base de protéines végétales, autre vecteur essentiel de la réduction des émissions de carbone ;
- l'utilisation de 100% d'électricité renouvelable d'ici 2025 sur ses sites exploités directement et le déploiement de son offre de gestion des ressources auprès de ses clients pour soutenir leurs choix d'énergies renouvelables ;
- la sortie progressive des projets dans le secteur du charbon d'ici à 2025.

Les nombreuses initiatives menées par Bellon visent notamment à atteindre l'objectif d'une réduction de 34% des émissions de carbone du Groupe en 2025 (par rapport à l'année de référence 2017), objectif intégré dès 2017 à sa feuille de route en matière de responsabilité d'entreprise, Better Tomorrow 2025.

Le Groupe a pris en compte les coûts estimés de mise en œuvre de ces actions dans les plans d'activité établis pour chacun des secteurs opérationnels utilisés pour l'élaboration de ses tests de dépréciation.

L'impact potentiel à long terme des risques et opportunités créés par le changement climatique sur les autres éléments constitutifs des plans d'activité – notamment l'incidence sur le coût des ventes et la marge des possibles perturbations de la chaîne d'approvisionnement du Groupe du fait de risques physiques après prise en compte de l'effet attendu des mesures d'atténuation de ces risques – est appréhendé via les analyses de sensibilité de la valeur d'utilité estimée pour les besoins des tests de dépréciation à la variation des hypothèses opérationnelles, dont les résultats sont présentés en note 6.4.

Les engagements pris par le Groupe en matière de changement climatique n'ont pas eu d'autre impact sur les jugements et estimations retenus par la Direction dans le cadre de l'élaboration de ses états financiers consolidés au 31 août 2022, notamment s'agissant de l'appréciation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles, de l'estimation de leur valeur recouvrable ou de la reconnaissance de passifs.



## 2.3 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception :

- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des instruments dérivés, des équivalents de trésorerie et des titres de participations non consolidées, évalués à la juste valeur (cf. note 12) ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur (cf. note 5.1) ;
- des paiements fondés sur des actions, évalués à la juste valeur (cf. note 5.2) ;
- des droits d'utilisation et des dettes locatives (cf. note 7.1).

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur », il existe trois niveaux de juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ; les valeurs mobilières de placement sont valorisées ainsi ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sont valorisés ainsi, sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché ; cette catégorie concerne principalement les relations clientèles acquises lors de regroupements d'entreprises ainsi que les titres de participations non consolidées.

## NOTE 3. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Principes et méthodes de consolidation

##### TRANSACTIONS INTRAGROUPES

Les transactions intragroupes, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les filiales du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

##### MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Une filiale est une entité contrôlée par Bellon S.A., directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels ne sont pris en considération que dans la mesure où ils confèrent au Groupe des droits substantiels. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon S.A. a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de partenariat public-privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le Groupe n'intervient dans ces projets en tant qu'investisseur en capital et en dette subordonnée que dans la mesure où il est prestataire de services de la société-projet.

Le détail des principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice est présenté en note 14.4 « Périmètre de consolidation ».

##### CONVERSION

Les taux de change retenus proviennent des cotations de la Banque centrale européenne et des grandes places financières internationales.

### Transactions en devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change provenant de cette conversion sont enregistrés en charges et produits financiers.

Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les transactions de la période sont converties au cours de change de la date de transaction.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

### États financiers libellés en devises étrangères

#### (i) Pays à monnaie stable

Les états financiers individuels de chaque société consolidée sont présentés en fonction de l'environnement économique local (monnaie fonctionnelle) dans lequel opère chacune de ces entreprises.

Afin de présenter des états financiers consolidés, tous les actifs et passifs en devise étrangère des sociétés consolidées sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe Bellon (l'euro) au cours de clôture et le compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les écarts de change en résultant sont inscrits en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Écarts de conversion ».

#### (ii) Pays hyperinflationnistes

Les éléments non monétaires des actifs et passifs des pays hyperinflationnistes, ainsi que leur compte de résultat, font l'objet de retraitements pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle conformément aux dispositions de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes ». De plus, les états financiers des filiales de ces pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Depuis avril 2022, la Turquie est classée comme un pays à économie hyperinflationniste. Cependant, les impacts de l'hyperinflation dans ce pays n'ont pas été significatifs pour le Groupe au cours de l'exercice 2022.

### Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise ou d'analyses complémentaires en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Les écarts d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises sont inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 6.4 « Dépréciation des actifs non-courants ». Les pertes de valeur éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

### REGROUPEMENT D'ENTREPRISES RÉALISÉ PAR ÉTAPES

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination de l'écart d'acquisition à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

### 3.1 Regroupements d'entreprises

Au cours de l'exercice 2022, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés pour un montant total de 149 millions d'euros, suite notamment à l'acquisition de Frontline Food Services aux États-Unis et de Probics BV au Pays-Bas pour l'activité Services sur Site, et à l'ajustement de l'écart d'acquisition de Wedoogift en France pour l'activité Services Avantages & Récompenses.

Le montant des actifs acquis et passifs repris aux dates d'acquisition, évalués pour la plupart des acquisitions de l'exercice 2022 de manière provisoire au 31 août 2022, est résumé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022
Immobilisations incorporelles	30
Immobilisations corporelles	21
Immobilisations financières	2
Clients et autres créances	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71
Dettes d'impôt sur les résultats	—
Fournisseurs et autres dettes	(117)
Impôts différés nets	(4)
<b>TOTAL ACTIFS NETS IDENTIFIABLES</b>	<b>50</b>
<b>CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE (1)</b>	<b>199</b>
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION (2)</b>	<b>149</b>

(1) Y compris contreparties différées et engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle comptabilisés en dette pour un montant total de 63 millions d'euros.

(2) L'écart d'acquisition correspond à l'écart positif entre le prix d'acquisition et le total de la juste valeur des actifs nets identifiables. Il représente principalement le savoir-faire et la compétence des employés, ainsi que les synergies attendues avec les entreprises acquises.

L'impact sur le tableau de flux de trésorerie des regroupements d'entreprises se décompose comme suit :

Prix d'acquisition payé au cours de l'exercice	133
Trésorerie acquise	69
<b>Regroupements d'entreprises</b>	<b>64</b>

La contribution des sociétés acquises au cours de l'exercice 2022 depuis leur intégration s'élève à 71 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et -1 million d'euros pour le résultat d'exploitation.

Les variations des écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2022 et de l'exercice comparatif sont présentées en note 6.1 « Écarts d'acquisition ».

### 3.2 Activités cédées ou détenues en vue de la vente

#### PRINCIPES COMPTABLES

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif ou groupe d'actifs est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs non courants classés comme tels sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession et ne font par conséquent plus l'objet d'un amortissement.

Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte de l'état consolidé de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »).

Par ailleurs, lorsque l'actif ou groupe d'actifs destiné à être cédé représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, sa contribution au résultat et aux flux de trésorerie est présentée sur des lignes distinctes dans le compte de résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé.

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de rationalisation de son portefeuille en cédant un certain nombre d'activités, comprenant les activités de services à la petite enfance en France et en Espagne, les activités sur site au Maroc, le Lido en France et d'autres portefeuilles d'activité non stratégiques en Australie et en République tchèque, entraînant une plus-value de cession nette de 50 millions d'euros comptabilisée en autres charges et produits opérationnels au cours de l'exercice 2022 (cf. note 4.2.2 « Autres charges et produits opérationnels »).

Au 31 août 2021, les actifs et les passifs classés dans les rubriques « Actifs détenus en vue de la vente » pour 290 millions d'euros et « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente » pour 138 millions d'euros concernaient principalement les activités de services à la petite enfance en France et en Espagne, activités cédées le 11 mars 2022.

## NOTE 4. INFORMATION SECTORIELLE ET AUTRES DONNÉES OPÉRATIONNELLES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par destination.

Le résultat opérationnel se compose donc des éléments suivants :

- la marge brute ;
- les charges administratives et commerciales ; et
- les autres produits et charges opérationnels.

Afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante du Groupe et de simplifier la comparaison avec ses principaux concurrents, le compte de résultat inclut un résultat d'exploitation qui, ajouté aux « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », correspond au résultat opérationnel.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les éléments suivants :

- les plus ou moins-values liées à des changements de périmètre ;
- les gains et pertes liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi ;
- les coûts de restructuration et de rationalisation ;
- les coûts liés aux regroupements d'entreprises ;
- les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises (principalement relations clientèle et marques) ;
- les pertes de valeur des écarts d'acquisition ;
- les pertes de valeur sur actifs non-courants ainsi que d'autres éléments significatifs inhabituels ou non récurrents.

Le résultat d'exploitation comprend également la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

L'information sectorielle est présentée sur la base du résultat d'exploitation, cet agrégat étant celui suivi par le Comité Exécutif, principal

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte de la vente de prestations de services liées aux activités ordinaires des filiales consolidées :

- Services sur Site : il s'agit de l'ensemble des revenus prévus dans les contrats, en tenant compte de la qualité de principal (la majeure partie des cas) ou d'agent.

Dans le cas de prestations de services de restauration, le chiffre d'affaires est reconnu au moment du passage en caisse des clients (date à laquelle le contrôle des biens est transféré à ces derniers, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date). Dans le cas des services de Facilities Management, le chiffre d'affaires correspond principalement à des services habituels ou récurrents constitutifs d'obligations de prestation remplies progressivement, la réception et la consommation par les clients des avantages procurés par les prestations réalisées par le Groupe étant simultanées ; en conséquence, le Groupe applique la mesure de simplification prévue par la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et reconnaît le chiffre d'affaires pour le montant qu'il est en droit de facturer (facturation établie sur la base des prix contractuels qui constituent les prix de ventes spécifiques des différents services promis).

Ainsi, pour l'essentiel des Services sur Site, comptabilisation du chiffre d'affaires et facturation sont concomitantes.

##### *Distinction Agent-Principal :*

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe détermine s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange. A contrario, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas principal dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire ;

- Services Avantages & Récompenses : le chiffre d'affaires des Services Avantages & Récompenses comprend principalement les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés, les produits financiers provenant des placements des fonds dégagés par l'activité et les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés.

Les commissions reçues des clients sont comptabilisées lorsque les cartes sont créditées ou lors de l'émission des chèques et leur envoi au client ; les commissions reçues des affiliés sont comptabilisées lors de l'utilisation des cartes ou du remboursement des chèques. Les gains réalisés sur les cartes et chèques non remboursés sont enregistrés en tenant compte de leur date d'expiration et du délai de présentation des titres par les affiliés au remboursement.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue/reçue par Bellon en échange de la fourniture des biens et services aux clients, net des rabais, remises et ristournes ainsi que de la TVA et autres taxes. La composante financière de chacun des contrats est considérée comme négligeable et, par conséquent, n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation distincte conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 15.

## REMISES, RABAIS ET RISTOURNES

Dans le cadre de contrats d'approvisionnement en denrées et autres produits avec ses fournisseurs et distributeurs, le Groupe peut obtenir des remises, rabais ou ristournes au titre des achats réalisés dans le cadre de ces contrats. Ces remises, rabais ou ristournes sont acquis en fonction de volumes d'achats réalisés dans le cadre du contrat, ou lorsque les achats réalisés sur une certaine période excèdent certains seuils contractuellement, ou encore, prennent la forme de montants fixes en contrepartie de certains engagements comme des clauses d'exclusivité pour le fournisseur. Les remises, rabais ou ristournes restent acquis au Groupe sous réserve du respect du contrat de restauration ou services de Facilities Management signé avec le client et de la législation applicable.

Ils sont généralement reconnus en réduction du coût des ventes durant la période pendant laquelle les achats sont effectués, sur la base des volumes achetés pendant la période et du taux de remise contractuel. Ceux qui dépendent de l'atteinte de certains seuils sont reconnus en proportion des achats déjà réalisés dès lors que le Groupe estime probable le fait que les volumes d'achat dépasseront les seuils contractuels définis. Dans les cas où le Groupe n'estime pas probable que ses volumes d'achat dépassent ces seuils contractuels, ces éléments sont reconnus dès lors que ces seuils sont atteints. Les remises, rabais et ristournes fixes sont reconnus immédiatement sauf si certaines conditions doivent être remplies pour les acquérir, ou s'il existe une relation clairement établie entre ce montant promis et les volumes d'achats futurs. Dans de tels cas, le Groupe reconnaît ces remises, rabais et ristournes fixes sur la durée de l'engagement.

## Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

## 4.1 Information sectorielle

### PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-dessous est établie sur la base des données de gestion interne telles qu'elles sont suivies par le Comité Exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel : Services sur Site, d'une part, et Services Avantages & Récompenses, d'autre part.

Pour l'activité Services sur Site, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation sont suivis par segments mondiaux de clientèle. Ces segments mondiaux de clientèle répondent à la définition de secteurs opérationnels selon IFRS 8.

Les secteurs opérationnels et regroupements de secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

- l'activité Services sur Site :
  - Entreprises & Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs, ainsi que les autres activités non segmentées,
  - Santé, regroupé avec Seniors,
  - Éducation, regroupant Écoles & Universités ;
- l'activité Services Avantages & Récompenses.

Les secteurs opérationnels ayant fait l'objet de regroupements, au sein de chacune de ces activités, réalisent des opérations similaires, tant par la nature des services rendus que par les processus et méthodes employés pour fournir ces services, et présentent des caractéristiques économiques communes, notamment des taux de marge relativement proches.

Les actifs et passifs sectoriels ne sont pas présentés, ces éléments ne faisant pas partie de la mesure de la performance de chaque secteur par le principal décideur opérationnel.

Aucun client du Groupe ni aucun contrat ne contribuent à plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé.

### 4.1.1 Par secteur d'activité

EXERCICE 2022 (en millions d'euros)	SERVICES SUR SITE	ENTREPRISES & ADMINISTRATIONS	SANTÉ & SENIORS	ÉDUCATION	SERVICES AVANTAGES & RÉCOMPENSES	ÉLIMINATIONS ET COÛTS DE SUPPORT CENTRAUX	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	20 263	11 167	5 459	3 637	862		21 125
Ventes interactivités (Groupe)					3	(3)	—
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>20 263</b>	<b>11 167</b>	<b>5 459</b>	<b>3 637</b>	<b>865</b>	<b>(3)</b>	<b>21 125</b>
Résultat d'exploitation *	926	391	352	183	248	(122)	1 052

\* Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

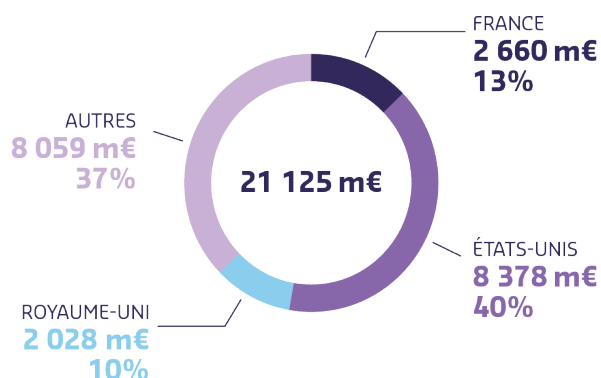
EXERCICE 2021 (en millions d'euros)	SERVICES SUR SITE	ENTREPRISES & ADMINISTRATIONS	SANTÉ & SENIORS	ÉDUCATION	SERVICES AVANTAGES & RÉCOMPENSES	ÉLIMINATIONS ET COÛTS DE SUPPORT CENTRAUX	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	16 687	8 884	4 762	3 041	741		17 428
Ventes interactivités (Groupe)					3	(3)	—
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>16 687</b>	<b>8 884</b>	<b>4 762</b>	<b>3 041</b>	<b>745</b>	<b>(3)</b>	<b>17 428</b>
Résultat d'exploitation *	486	103	310	74	186	(108)	564

\* Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

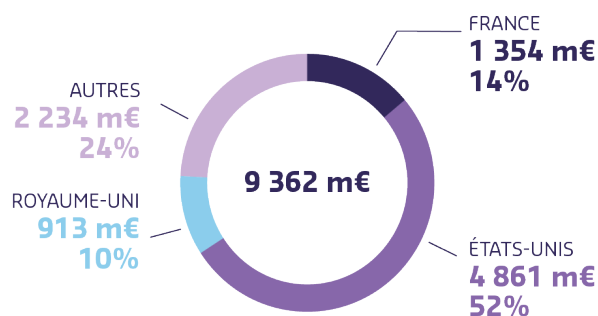
#### 4.1.2 Par pays significatif

L'activité du Groupe est répartie sur 53 pays dont trois ayant un chiffre d'affaires représentant plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé : la France (son pays d'immatriculation), les États-Unis et le Royaume-Uni. Le chiffre d'affaires et les actifs non courants de ces pays sont les suivants :

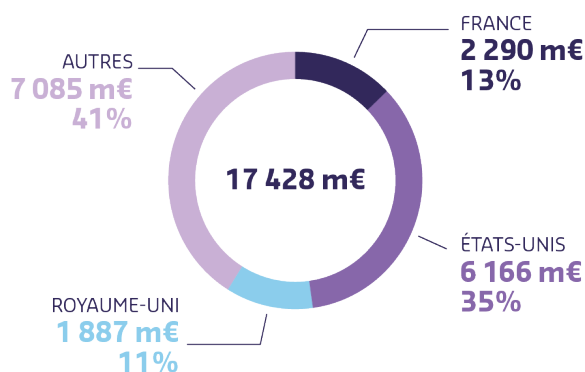
Chiffre d'affaires Exercice 2022



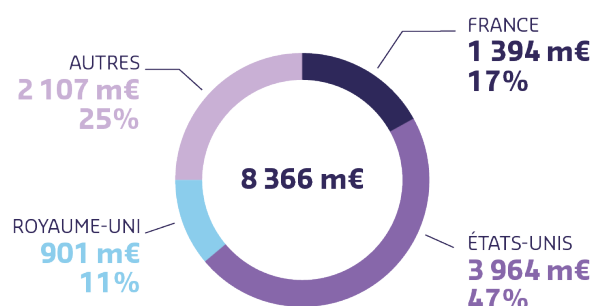
Actifs non courants au 31 août 2022



Chiffre d'affaires Exercice 2021



Actifs non courants au 31 août 2021



Les actifs non courants incluent les écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, investissements clients et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

#### 4.1.3 Par ligne de services

Le chiffre d'affaires par ligne de services se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Services de restauration	12 236	9 052
Services de Facilities Management	8 027	7 634
<b>Total Services sur Site</b>	<b>20 263</b>	<b>16 687</b>
Services Avantages & Récompenses	865	745
Éliminations	(3)	(3)
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>21 125</b>	<b>17 428</b>

## 4.2 Charges d'exploitation et autres charges et produits opérationnels

### 4.2.1 Charges opérationnelles par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges de personnel	(10 395)	(9 280)
• Salaires	(8 137)	(7 234)
• Autres charges de personnel <sup>(1)</sup>	(2 258)	(2 046)
Achats consommables et variations de stocks	(5 236)	(3 899)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location <sup>(2)</sup>	(524)	(619)
• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(528)	(600)
• Dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4	(19)
Charges de loyers <sup>(3)</sup>	(418)	(154)
Autres natures de charges <sup>(4)</sup>	(3 505)	(3 155)
<b>TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES NETTES</b>	<b>(20 078)</b>	<b>(17 107)</b>

(1) Les autres charges de personnel incluent principalement les charges sociales, les charges relatives aux plans à prestations définies et aux régimes de retraites à contribution définie (cf. note 5.1) et aux actions attribuées gratuitement (cf. note 5.2.1).

(2) Y compris dotation aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location comptabilisée en application de la norme IFRS 16 à hauteur de 208 millions d'euros sur l'exercice 2022 (252 millions d'euros sur l'exercice 2021).

(3) Correspond à la charge de loyers non prise en compte pour la détermination des dettes locatives (loyers relatifs aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur, et part variable des paiements locatifs), essentiellement constituée des commissions basées sur des indicateurs de performance des sites exploités dans le cadre de contrats de concession. La hausse observée sur l'exercice porte essentiellement sur la part variable des commissions dues au titre des contrats de concession du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires des sites concernés.

(4) Les autres charges comprennent principalement les honoraires, les autres achats consommés, les frais de sous-traitance et frais de déplacements.

### 4.2.2 Autres charges et produits opérationnels

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Gains liés à des changements de périmètre <sup>(1)</sup>	117	31
Gains liés à la cession d'actifs non courants	1	12
Gains liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	1	4
Autres <sup>(2)</sup>	34	9
<b>AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>	<b>153</b>	<b>56</b>
Coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation <sup>(3)</sup>	(10)	(153)
Pertes liées à des changements de périmètre <sup>(1)</sup>	(67)	(63)
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises	(46)	(33)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs non-courants	(1)	(27)
Coûts liés aux regroupements d'entreprises	(3)	(5)
Pertes liées aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(5)
Pertes liées à la cession d'actifs non courants	(1)	(2)
Autres	(25)	(8)
<b>AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(158)</b>	<b>(295)</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>	<b>(5)</b>	<b>(239)</b>

(1) Plus et moins-values relatives aux activités cédées au cours de l'exercice 2022 mentionnées en note 3.2.

(2) Indemnité perçue de l'État hongrois (cf. note 10.2).

(3) Les coûts comptabilisés sur l'exercice 2021 correspondent principalement aux coûts des mesures de restructuration du programme GET (cf. note 10).

## 4.3 Besoin en fonds de roulement

### 4.3.1 Créances clients et autres créances

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients et autres créances sont évaluées au montant de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à recevoir en échange du transfert de biens ou du service promis lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat.

Elles font l'objet d'une dépréciation, correspondant aux pertes attendues estimées, déterminées par application d'une matrice de dépréciation (application du modèle de dépréciation simplifié prévu par la norme IFRS 9 « Instruments financiers »). Cette approche consiste à appliquer, par tranche de la balance âgée, un taux de dépréciation fonction de l'historique de pertes de crédit ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte des éléments de nature prospective.

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022			AU 31 AOÛT 2021		
	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES
Avances et acomptes versés sur commandes	25	—	25	12	—	12
Clients et comptes rattachés	4 454	(160)	4 294	3 866	(158)	3 708
Autres créances d'exploitation	538	(21)	517	381	(13)	368
Charges constatées d'avance	226	—	226	184	—	184
Créances diverses hors exploitation	7	(1)	6	2	(1)	1
<b>CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES</b>	<b>5 250</b>	<b>(182)</b>	<b>5 068</b>	<b>4 445</b>	<b>(172)</b>	<b>4 273</b>

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 août 2022 et au 31 août 2021 par maturité s'établit de la façon suivante :

RÉPARTITION DES CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES AU 31 AOÛT 2022 :	AU 31 AOÛT 2022			AU 31 AOÛT 2021		
	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES
Terme échu depuis moins de 3 mois	487	(11)	476	350	(9)	341
Terme échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	89	(12)	77	86	(9)	77
Terme échu depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois	39	(7)	32	39	(9)	30
Terme échu depuis plus de 12 mois	112	(104)	8	121	(93)	28
<b>TOTAL DES CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES</b>	<b>727</b>	<b>(134)</b>	<b>593</b>	<b>597</b>	<b>(121)</b>	<b>476</b>
Total des créances non échues	3 727	(26)	3 701	3 269	(36)	3 234
<b>TOTAL DES CRÉANCES CLIENTS</b>	<b>4 454</b>	<b>(160)</b>	<b>4 294</b>	<b>3 866</b>	<b>(158)</b>	<b>3 708</b>

Au cours des exercices présentés, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières avérées de ses clients. Par ailleurs et compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées.



### 4.3.2 Dettes fournisseurs et autres dettes

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes fournisseurs et autres dettes entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale, dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné leur caractère court terme.

Le groupe Bellon a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays d'implantation. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, le *factor*, organisées par Bellon.

Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- le Groupe signe un contrat cadre avec le *factor* par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs au *factor* et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;
- les fournisseurs du Groupe, s'ils le souhaitent, signent un contrat-cadre avec le *factor*, par lequel ils se donnent la possibilité de céder leurs factures, avant la date d'échéance, bénéficiant de conditions tenant compte du risque de crédit du groupe Bellon.

Les dettes sociales comprennent notamment les avantages du personnel à court terme (*cf.* note 5.1).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
Dettes d'exploitation	158	147
Autres dettes hors exploitation	39	34
<b>AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>197</b>	<b>181</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 708	2 181
Dettes sociales	1 473	1 258
Clients avances et acomptes reçus sur commandes	448	394
Dettes fiscales	260	306
Autres dettes d'exploitation	185	156
Produits constatés d'avance	124	108
Autres dettes hors exploitation	36	32
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES</b>	<b>5 233</b>	<b>4 434</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES</b>	<b>5 430</b>	<b>4 616</b>

Le montant des créances cédées par les fournisseurs de Bellon au 31 août 2022 dans le cadre des programmes d'affacturage inversé est de 373 millions d'euros (274 millions d'euros au 31 août 2021).

Le Groupe a maintenu le classement des dettes fournisseurs qui font l'objet d'un financement en date de clôture au sein du total des dettes fournisseurs.

RÉPARTITION DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES PAR ÉCHÉANCES AU 31 AOÛT 2022 (en millions d'euros)	VALEURS COMPTABLES	VALEURS CONTRACTUELLES NON ACTUALISÉES
Échéances à moins de 3 mois	3 789	3 789
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	334	334
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	894	894
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	349	349
Échéances à plus de 5 ans	64	64
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES</b>	<b>5 430</b>	<b>5 430</b>

RÉPARTITION DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES PAR ÉCHÉANCES AU 31 AOÛT 2021 (en millions d'euros)	VALEURS COMPTABLES	VALEURS CONTRACTUELLES NON ACTUALISÉES
Échéances à moins de 3 mois	3 109	3 109
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	301	301
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	905	905
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	214	219
Échéances à plus de 5 ans	87	96
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES</b>	<b>4 616</b>	<b>4 630</b>

## 4.4 Investissements clients

### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe est amené à réaliser des contributions financières. Il peut s'agir, par exemple de participations au financement de matériels et aménagements de locaux des clients nécessaires à la réalisation de ses prestations ou autres participations financières qui sont récupérées sur la durée du contrat. Elles sont comptabilisées selon les dispositions d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » applicables aux contreparties payables au client, comme une réduction du prix de transaction en l'absence de bien ou service distinct fourni par le client. Ces contributions sont reconnues à l'actif dans la rubrique « Investissements clients » et étalées en déduction du chiffre d'affaires sur la durée des prestations. La durée d'étalement est généralement inférieure à 10 ans mais elle peut s'étendre au-delà en fonction de la durée du contrat.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation du montant net des investissements clients est présentée dans les flux d'investissements.

Les investissements clients font l'objet d'un test de dépréciation au même titre que les autres actifs non courants directement liés aux contrats conclus avec des clients présentant un indice de perte de valeur (contrats déficitaires ou faiblement profitables), test dont les modalités sont précisées en note 6.4.

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Investissements clients au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>560</b>	<b>575</b>
Augmentations de l'exercice	133	87
Diminutions de l'exercice	(120)	(101)
Pertes de valeur	2	(3)
Variations de périmètre	—	—
Écarts de conversion	92	1
<b>INVESTISSEMENTS CLIENTS AU 31 AOÛT</b>	<b>667</b>	<b>560</b>

## 4.5 Activité Services Avantages & Récompenses

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
Clients et autres créances	1 482	1 295
Fournisseurs et autres dettes <sup>(1)</sup>	(394)	(329)
Chèques et Cartes de Services à rembourser <sup>(2)</sup>	(3 509)	(3 133)
<i>Chèques et cartes en circulation</i>	<i>(2 844)</i>	<i>(2 599)</i>
<i>Chèques et cartes à payer</i>	<i>(489)</i>	<i>(370)</i>
<i>Autres <sup>(1)</sup></i>	<i>(176)</i>	<i>(164)</i>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS ACTIFS FINANCIERS ET FONDS RÉSERVÉS DE L'ACTIVITÉ SERVICES AVANTAGES &amp; RÉCOMPENSES</b>	<b>(2 421)</b>	<b>(2 166)</b>
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	1 257	1 062
<i>Fonds réservés</i>	<i>960</i>	<i>773</i>
<i>Valeurs mobilières de placement &gt; 3 mois</i>	<i>297</i>	<i>289</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	1 508	1 200
Découverts bancaires	(1)	(5)
<b>TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE DE L'ACTIVITÉ SERVICES AVANTAGES &amp; RÉCOMPENSES</b>	<b>2 764</b>	<b>2 257</b>

(1) Y compris opérations intragroupes.

(2) Les Chèques et Cartes de Services à rembourser sont comptabilisés en passif courant et à leur juste valeur, qui correspond à la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à Bellon mais non encore remboursés aux affiliés.

## NOTE 5. EFFECTIFS, AVANTAGES DU PERSONNEL ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### 5.1 Avantages du personnel

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

##### Avantages postérieurs à l'emploi

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi suivies par le Groupe en application d'IAS 19 « Avantages du personnel » sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte des hypothèses macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation).

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, l'écart entre le rendement des actifs de régime et le produit inclus en résultat financier au titre des actifs de régime ainsi que, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La modification du niveau de prestation d'un régime existant ou la création d'un nouveau régime à prestations définies constituent des coûts des services passés reconnus immédiatement en résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la comptabilisation des différents éléments relatifs aux plans est la suivante :

- l'obligation nette des actifs de couverture est comptabilisée en non courant au passif de l'état consolidé de la situation financière lorsque les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture ;
- les montants relatifs aux plans sont comptabilisés en non courant à l'actif de l'état consolidé de la situation financière lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut excéder la valeur actualisée de tout avantage disponible sous la forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime ;
- la charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
  - les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, le coût des services passés et les effets des liquidations de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel,
  - le coût (produit) financier sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé en appliquant au passif (à l'actif) net le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en passif non courant.

Le Groupe participe à des plans multi-employeurs (principalement aux États-Unis). Les organismes gestionnaires de ces plans ne sont pas en mesure de communiquer les informations nécessaires pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ; ces plans sont donc comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

##### Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passif non courant tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels et les coûts des services passés dus à la modification d'un régime existant ou à la création d'un nouveau régime sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat. Les autres avantages à long terme du personnel sont comptabilisés en passif non courant.

## 5.1.1 Avantages à long terme

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022	AU 1 Septembre 2021	IMPACT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (2)	AU 31 AOÛT 2021
Avantages postérieurs à l'emploi – Passif net des plans à prestations définies	131	158	(13)	171
Autres avantages à long terme au personnel	151	186	—	186
Avantages postérieurs à l'emploi – Actif net de retraites (1)	(150)	(10)	—	(10)
<b>Avantages du personnel</b>	<b>132</b>	<b>334</b>	<b>(13)</b>	<b>347</b>

(1) Inclus dans les « autres actifs non courants » à l'actif de l'état consolidé de la situation financière.

(2) Incidence de l'application de la décision du Comité d'Interprétation des IFRS relative à IAS 19 (mai 2021). Cf. note 2.1.2 « Nouvelles normes et interprétations appliquées ».

### 5.1.1.1 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure (l'organisme se charge en effet de verser aux salariés les montants qui leur sont dus et l'employeur n'aura pas à payer les cotisations supplémentaires au titre des exercices antérieurs ou de l'exercice en cours si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs).

Le montant des cotisations aux régimes à cotisations définies qui a été comptabilisé dans les charges opérationnelles s'élève à 390 millions d'euros pour l'exercice 2022 (401 millions d'euros pour l'exercice 2021).

Les paiements du Groupe sont comptabilisés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

#### Régimes à prestations définies

Les caractéristiques des principaux plans à prestations définies au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont essentiellement constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la Société. Ces engagements sont couverts par les provisions constituées à cet effet au passif de l'état consolidé de la situation financière ;
- au Royaume-Uni, les engagements, qui font l'objet d'une couverture par des actifs, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé :
  - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière,
  - pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur,
  - il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003 et d'augmenter les cotisations afin de résorber le déficit.

Le plan de retraite au Royaume-Uni est régulièrement évalué par l'actuaire du fonds conformément à la législation britannique. Celle-ci exige une valorisation actuarielle formalisée tous les trois ans et que tout déficit identifié lors de cette évaluation soit géré selon un accord mutuel entre les fiduciaires du fonds (le *Trustee* du plan de pensions) et Sodexo UK. Une consultation avec les membres du plan de retraite en vue de geler l'acquisition de droits futurs pour certains bénéficiaires a abouti, en octobre 2012, à la signature d'un accord entre le *Trustee* et Sodexo UK prévoyant que le plan ne resterait ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, qu'aux seuls salariés venant du secteur public, Sodexo UK ayant l'obligation légale de leur fournir certains avantages. Au cours de cette consultation Sodexo UK s'est également engagé, dans le cadre d'un plan de redressement du fonds sur 12 ans, à verser des contributions de 10 millions de livres par an sur 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et de 7,5 millions de livres par an sur les 7 années suivantes. Sodexo S.A. a émis en octobre 2012 une garantie maison mère en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan dans la limite d'un montant initial de 100 millions de livres sterling, sur une durée de 12 ans, ramené à 40 millions de livres sterling suite à un versement de 60 millions de livres sterling sur l'exercice 2022. La dernière évaluation a été finalisée en juillet 2016, Sodexo UK et le *Trustee* du plan de pensions s'étant mis d'accord pour maintenir le plan de contributions ainsi que les modalités de la garantie maison mère tels que décidés en octobre 2012.

En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- les Pays-Bas, où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Au cours de l'exercice 2017, Bellon a négocié aux Pays-Bas la transformation de ses régimes de retraite, passant de plans à prestations définies à des plans à cotisations définies, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les droits accumulés jusqu'à cette date sous les anciens régimes demeurent figés et les plans restent comptabilisés en régimes à prestations définies, compte tenu des engagements d'indexation pris par Bellon au titre de ces régimes. Ces plans sont intégralement financés ;

- l'Italie, où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime ont évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021		
	OBLIGATION	ACTIF	PASSIF NET	OBLIGATION	ACTIF	PASSIF NET
<b>Au 31 août</b>	<b>1 435</b>	<b>(1 275)</b>	<b>160</b>	<b>1 476</b>	<b>(1 284)</b>	<b>192</b>
Impact des changements de méthodes comptables <sup>(1)</sup>	(13)	—	(13)	—	—	—
<b>Au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>1 422</b>	<b>(1 275)</b>	<b>147</b>	<b>1 476</b>	<b>(1 284)</b>	<b>192</b>
Charge/(Produit) inscrit au compte de résultat :	32	(19)	13	33	(19)	13
<i>Coût des services rendus au cours de l'exercice</i>	17	—	17	20	(1)	18
<i>Coût des services passés</i>	(6)	—	(6)	(8)	—	(8)
<i>Effet des règlements</i>	—	—	—	—	—	—
<i>Coût/(Produit) financier</i>	21	(19)	2	21	(18)	3
Pertes/(gains) liés à la réévaluation :	(391)	303	(88)	50	(60)	(10)
<i>Pertes/(gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques</i>	11	—	11	(11)	—	(11)
<i>Pertes/(gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses financières</i>	(404)	303	(101)	59	(60)	(1)
<i>Pertes/(gains) actuariels liés à des effets d'expérience</i>	2	—	2	2	—	2
Écarts de conversion	13	(8)	5	41	(41)	—
Contributions effectuées par les participants au régime	2	(2)	—	1	(1)	—
Cotisations effectuées par l'employeur <sup>(2)</sup>	—	(82)	(82)	—	—	—
Prestations servies prélevées sur les actifs de régime	(37)	40	3	(44)	41	(3)
Prestations servies non prélevées sur l'actif	(13)	—	(13)	(16)	(15)	(31)
Variation de périmètre et autres <sup>(3)</sup>	29	(33)	(4)	(106)	104	(2)
<b>AU 31 AOÛT</b>	<b>1 057</b>	<b>(1 076)</b>	<b>(19)</b>	<b>1 435</b>	<b>(1 275)</b>	<b>160</b>
Dont :						
Régimes partiellement financés	932	(1 076)	(144)	1 308	(1 275)	33
Régimes non financés	125	—	125	127	—	127

(1) Incidence de l'application de la décision du Comité d'Interprétation des IFRS relative à IAS 19 (mai 2021). Cf. note 2.1.2 « Nouvelles normes et interprétations appliquées ».

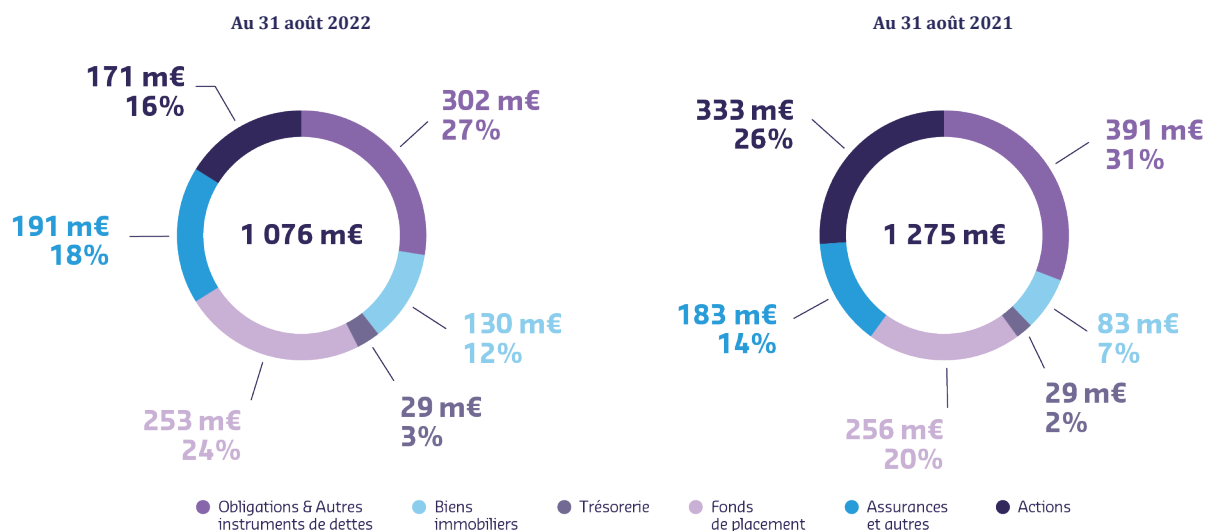
(2) Les cotisations correspondent aux contributions de l'employeur aux actifs de différents régimes de retraites dont 75 millions d'euros de contributions aux actifs liés au régime de retraite au Royaume-Uni.

(3) Y compris pour l'exercice 2021 une baisse de 104 millions d'euros de l'obligation et une variation de l'actif du même montant au titre de l'engagement de retraite de 6 sociétés au Royaume-Uni suite à l'arrivée à terme du contrat.

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des plans à prestations définies s'élevaient à 13 millions d'euros (13 millions d'euros au 31 août 2021) et se décomposent comme suit :

- une charge nette de 8 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 août 2021) est comptabilisée en coût des ventes ;
- une charge nette de 5 millions d'euros (6 millions d'euros au 31 août 2021) est comptabilisée en charges administratives et commerciales ;
- un produit net de 2 millions d'euros est comptabilisé en autres charges et produits opérationnels ;
- la charge résiduelle de 2 millions d'euros est comptabilisée en résultat financier (cf. note 12.1).

Les actifs des régimes à prestations définies se répartissent de la manière suivante :



Les gains actuariels nets constatés sur l'obligation nette au titre des changements d'hypothèses financières s'élevaient à 101 millions d'euros dont 73 millions d'euros au Royaume-Uni, provenant essentiellement de la mise à jour du taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sur les principaux pays pour les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2022 et au 31 août 2021 sont les suivantes :

AU 31 AOÛT 2022	FRANCE	PAYS-BAS	ROYAUME-UNI	ITALIE
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	2,60%	2,50%	4,30%	2,15%
Taux d'augmentation des salaires à long terme <sup>(2)</sup>	2,50%	N/A	3,85%	N/A
Taux d'inflation à long terme <sup>(3)</sup>	2,00%	2,00%	3,35%	2,00%
Montant du passif net (en millions d'euros)	65	—	(150)	14
Duration moyenne (en années)	8	16	15	6

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué inflation comprise.

(3) Royaume-uni: Taux RPI (indice des prix au détail) : 3,35% ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2,70% pour l'exercice 2022.

AU 31 AOÛT 2021	FRANCE	PAYS-BAS	ROYAUME-UNI <sup>(4)</sup>	ITALIE
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	1,05%	0,80%	1,70%	0,35%
Taux d'augmentation des salaires à long terme <sup>(2)</sup>	2,25%	N/A	3,80%	N/A
Taux d'inflation à long terme <sup>(3)</sup>	1,75%	1,75%	3,30%	1,75%
Montant du passif net (en millions d'euros)	87	2	(9)	17
Duration moyenne (en années)	9	18	19	6

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué inflation comprise.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3,30% ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2,55% pour l'exercice 2021.

(4) Hors engagement de retraite de 104 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

Par rapport aux hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus, une baisse de 1% du taux d'actualisation porterait le montant total de l'obligation brute à 1 215 millions d'euros (contre 1 057 millions d'euros sur la base des hypothèses retenues au 31 août 2022). Par ailleurs, une hausse du taux d'inflation à long terme de 0,5%, augmenterait le montant total de l'obligation brute à 1 104 millions d'euros.

Sur la base d'une estimation raisonnablement déterminée, le coût des régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice 2023, s'élèvera à 17 millions d'euros.

### Régimes multi-employeurs

Aux États-Unis, à la date de clôture de l'exercice, Bellon participe à 44 régimes multi-employeurs à prestations définies aux termes d'accords collectifs avec des organisations syndicales qui couvrent les salariés qu'elles représentent. Les risques associés à la participation à ces régimes multi-employeurs sont différents de ceux des régimes relevant d'un seul employeur dans la mesure où :

- les actifs apportés à un régime multi-employeur sont utilisés pour financer les avantages des bénéficiaires du régime, y compris les bénéficiaires des autres employeurs participant au régime ;
- si un régime multi-employeur est considéré comme étant en situation « critique » au sens du US Pension Protection Act de 2006, un plan de refinancement doit être mis en place, ce qui peut résulter en un accroissement de la contribution de la Société au régime ;
- si un employeur cesse de contribuer au régime, la partie non financée des obligations du régime peut devoir être assumée par la Société et les autres employeurs participant au régime ;
- si Bellon cesse de participer à un régime multi-employeur, totalement ou en partie, au-delà d'un certain seuil, ou si en substance, tous les employeurs cessent de participer au régime, il peut être exigé de Bellon qu'elle verse au régime un montant correspondant au passif au titre du retrait du régime multi-employeur. Ce montant est fonction de la part non financée du régime, pondérée par la part de Bellon dans le total des contributions du régime.

Le Groupe ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations du régime, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et au coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

La contribution de Bellon aux régimes multi-employeurs aux États-Unis s'élève à 11 millions d'euros pour l'exercice 2022 (12 millions d'euros en 2021). Du total de ces contributions, respectivement 51% et 7% ont été réalisées au titre de régimes dont le statut est considéré comme « critique » ou « menacé » au sens du US Pension Protection Act de 2006, sur la base de la dernière information fournie sur le statut du régime. Un régime est généralement qualifié comme étant en statut « critique » lorsque son taux de financement est inférieur à 65%, entre autres critères et en statut « menacé » lorsqu'il est financé dans une fourchette comprise entre 65 et 80%, entre autres critères.

#### 5.1.1.2 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL

Les autres avantages du personnel, qui s'élèvent à 151 millions d'euros au 31 août 2022 (186 millions d'euros au 31 août 2021) comprennent principalement des montants liés à l'épargne salariale aux États-Unis (*Deferred Compensation*) ainsi que les engagements relatifs aux médailles du travail.

La charge comptabilisée au titre de ces avantages au cours de l'exercice 2022 s'élève à 8 millions d'euros (6 millions d'euros pour l'exercice 2021).

## 5.2 Paiements fondés sur des actions

### PRINCIPES COMPTABLES

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'octroi.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action à cette date qui a été diminuée pour tenir compte des dividendes non versés aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition des droits. La juste valeur des actions attribuées gratuitement soumise à un objectif de *Total Shareholder Return* (condition de performance de marché) a été évaluée à partir d'un modèle de type binomial, prenant en compte les conditions sous lesquelles les actions seront attribuées.

Le Groupe réexamine annuellement le nombre d'actions attribuées gratuitement qui seront probablement livrées au regard des conditions d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

### 5.2.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions répondent aux règles suivantes :

- les actions sont attribuées gratuitement sous réserve d'une condition de présence ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance ;
- la condition de présence s'applique à tous les bénéficiaires ; la présence requise à compter de la date d'attribution est de 3 ans depuis les plans 2020, en ligne avec la période d'acquisition des actions et de mesure des conditions de performance ;
- la portion des actions soumises à conditions de performance varie de 10% à 100%, en fonction du nombre d'actions attribuées.

Les conditions de performance sont directement liées aux principaux axes stratégiques du Groupe et ont pour objectif de mesurer la performance de manière globale. Elles présentent les caractéristiques suivantes :

- des conditions liées à la performance économique du Groupe, le chiffre d'affaires et la marge d'exploitation hors effets de change pour les plans attribués depuis 2020 ;
- des conditions liées à la performance extra-financière du Groupe et sa responsabilité d'entreprise, comprenant des objectifs de diversité dans les instances de Direction du Groupe ainsi qu'un indice interne de développement durable depuis 2020 ;
- une condition de performance de marché définie par le TSR (*Total Shareholder Return*) de Sodexo comparé à un panel de sociétés sélectionnées pour leur taille, une activité proche et une appartenance au secteur des services communs externalisés ; pour les plans 2022, ce panel est composé de 7 sociétés (Aramark, Compass, Edenred, Elixor, ISS, Rentokil, Securitas).

#### MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2022 ET 2021

Le tableau suivant indique les mouvements d'actions attribuées gratuitement durant l'exercice :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Nombre en début d'exercice</b>	<b>2 315 627</b>	<b>2 447 754</b>
Attribuées pendant l'exercice	834 629	922 840
Annulées pendant l'exercice	(423 329)	(640 922)
Livrées pendant l'exercice	(439 262)	(414 045)
<b>Nombre en fin d'exercice</b>	<b>2 287 665</b>	<b>2 315 627</b>

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées gratuitement durant l'exercice 2022 est de 73,48 euros (64,92 euros pour les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2021).

Le tableau suivant précise les dates d'attribution des actions attribuées gratuitement et les hypothèses utilisées pour estimer leur juste valeur à la date d'attribution ainsi que le nombre en circulation au 31 août 2022 :

DATE D'ATTRIBUTION DU PLAN		PÉRIODE D'ACQUISITION DES DROITS (en années)	TAUX ATTENDU DE RENDEMENT DES DIVIDENDES (en %)	TAUX D'INTÉRÊT SANS RISQUE (en %)	TAUX D'EMPRUNT (en %)	VOLATILITÉ* (en %)	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 AOÛT
13 septembre 2018	International	4	2,7%	0,0%	N/A	21,3%	24 539
19 juin 2019	International	4	3,0%	0,0%	N/A	21,9%	626 957
6 novembre 2019	International	4	3,0%	0,0%	N/A	21,9%	8 000
20 novembre 2020	International	3	1,8%	0,0%	N/A	38,8%	803 000
1er février 2022	International	3	3,0%	0,0%	N/A	39,0%	800 080
22 juin 2022	International	3	3,0%	1,4%	N/A	43,7%	25 089
<b>TOTAL</b>							<b>2 287 665</b>

\* La volatilité de l'action Sodexo est applicable pour la part des actions attribuées qui est soumise à la condition de performance de marché (TSR). La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique considérée sur une certaine période et de la volatilité implicite attendue par le marché.



## 5.2.2 Charge comptabilisée au cours de l'exercice

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2022 au titre des actions attribuées gratuitement est de 38 millions d'euros (contre 33 millions d'euros au titre de l'exercice 2021).

## 5.3 Effectifs

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
EFFECTIF MOYEN AU 31 AOÛT	418 403	409 111
TOTAL DES EFFECTIFS AU 31 AOÛT	422 000	412 099

## 5.4 Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Les rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, y compris le Directeur Général pour l'exercice 2021 et la Présidente-Directrice Générale pour l'exercice 2022 en poste respectivement au 31 août 2021 et au 31 août 2022 se décomposent comme suit :

(en euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Rémunérations versées par Bellon SA aux mandataires sociaux	903 367	866 682
Jetons de présence versés par Bellon SA aux mandataires sociaux	250 000	250 000
Jetons de présence versés par Sodexo aux mandataires communs	149 516	124 600
Rémunérations et avantages versés par des filiales de Sodexo aux mandataires sociaux	1 857 162	1 080 294
Total	3 160 045	2 321 576

\* Le montant des avantages à court terme correspond à la rémunération versée par le Groupe au cours de l'exercice (dont rémunération variable versée sur l'exercice au titre de l'exercice précédent).

Ces avantages incluent les jetons de présence, la rémunération des administrateurs, les rémunérations et avantages de toute nature versés (ou attribués au titre de la période pour des fonctions exercées) par Sodexo S.A., les sociétés du Groupe Sodexo ou Bellon SA.

Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif titulaires d'un contrat de travail avec une société française du Groupe bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale. Ce régime de retraite a été mis en place en 2021 selon les règles précisées ci-après : sous réserve d'une année d'ancienneté au sein du Groupe, ce régime octroie des droits à pension jusqu'à 0,5% par an pendant les 5 premières années dans le plan, puis jusqu'à 1% au-delà, sans excéder 10% au total, déterminés sur la rémunération fixe et variable perçue au cours de l'année civile. L'acquisition des droits annuels est conditionnée à l'atteinte d'un taux minimum de réalisation des objectifs annuels au titre de la rémunération variable annuelle. La pension ainsi obtenue vient s'ajouter aux retraites servies par les régimes obligatoires et ne génère pas de passif social pour la Société.

Il est rappelé que Denis Machuel, Directeur Général du 23 janvier 2018 au 30 septembre 2021, était rémunéré par Sodexo S.A. et n'était par ailleurs pas lié par un contrat de travail avec Sodexo S.A.

Sophie Bellon, Présidente-Directrice Générale depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, est rémunérée par Sodexo S.A. et n'est par ailleurs pas liée par un contrat de travail avec Sodexo S.A.

Il existe des clauses de non-concurrence, d'une durée maximale de 24 mois pour la Présidente-Directrice Générale et les membres du Comité Exécutif, qui ont pour objet de protéger le Groupe en restreignant leur liberté d'exercer chez un concurrent des fonctions de salarié ou d'administrateur ou d'effectuer des missions de conseil(s) directement ou par personne morale interposée. Il est précisé que cet engagement s'applique à Sophie Bellon, sans versement d'aucune contrepartie financière.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif.

## NOTE 6. ÉCARTS D'ACQUISITION, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 6.1 Écarts d'acquisition

## PRINCIPES COMPTABLES

### Écarts d'acquisition

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne écarts d'acquisition.

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

### Acquisitions à conditions avantageuses

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

### Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris les écarts d'acquisition) reste inchangée.

### Ajustements et/ou compléments de prix

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

La variation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2021	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	PERTES DE VALEUR	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CONVERSION	AU 31 AOÛT 2022
Services aux Entreprises	976	5			22	92	1 095
Services aux Gouvernements	331	—	—		—	14	345
Sports & Loisirs	373	—	—	—	—	52	425
Énergie & Ressources	293	—	—	—	15	32	340
Autres activités non segmentées	529	96	(5)		(37)	33	616
<b>Entreprises &amp; Administrations</b>	<b>2 503</b>	<b>101</b>	<b>(5)</b>	—	—	<b>223</b>	<b>2 822</b>
Santé	937	5	—	—		126	1 068
Seniors	645	1			(1)	77	722
<b>Santé &amp; Seniors</b>	<b>1 582</b>	<b>6</b>	—	—	<b>(1)</b>	<b>203</b>	<b>1 790</b>
Écoles	380	2	—		41	41	464
Universités	764	—	—	—	(20)	127	871
<b>Éducation</b>	<b>1 145</b>	<b>2</b>	—	—	<b>21</b>	<b>168</b>	<b>1 336</b>
<b>Services sur Site</b>	<b>5 230</b>	<b>109</b>	<b>(5)</b>	—	<b>20</b>	<b>594</b>	<b>5 948</b>
<b>Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>581</b>	<b>40</b>	<b>(3)</b>	—	—	<b>45</b>	<b>663</b>
<b>Sodexo</b>	<b>206</b>						<b>206</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 017</b>	<b>149</b>	<b>(8)</b>	—	<b>20</b>	<b>639</b>	<b>6 817</b>

Les reclassements opérés sur l'exercice résultent de l'ajustement de l'écart d'acquisition affecté aux activités de services à la petite enfance suite à leur cession effective, réaffecté au segment Écoles, et de la réaffectation de certains contrats depuis le début de l'exercice 2022 (transferts des segments Universités et Autres activités non segmentés aux segments Écoles, Services aux Entreprises et Énergie & Ressources).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2020	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	PERTES DE VALEUR	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CONVERSION	AU 31 AOÛT 2021
Services aux Entreprises	938	23	(1)	—	—	15	976
Services aux Gouvernements	322	—	—	—	—	9	331
Sports & Loisirs	369	—	—	—	—	4	373
Énergie & Ressources	289	—	—	—	—	4	293
Autres activités non segmentées	523	—	—	—	—	7	529
<b>Entreprises &amp; Administrations</b>	<b>2 441</b>	<b>23</b>	<b>(1)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>40</b>	<b>2 503</b>
Santé	920	6	—	—	—	12	937
Seniors	616	21	—	—	(1)	10	645
<b>Santé &amp; Seniors</b>	<b>1 536</b>	<b>26</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>22</b>	<b>1 582</b>
Écoles	484	—	(3)	—	(105)	4	380
Universités	756	—	—	—	—	8	764
<b>Éducation</b>	<b>1 240</b>	<b>—</b>	<b>(3)</b>	<b>—</b>	<b>(105)</b>	<b>12</b>	<b>1 145</b>
<b>Services sur Site</b>	<b>5 217</b>	<b>50</b>	<b>(4)</b>	<b>—</b>	<b>(107)</b>	<b>74</b>	<b>5 230</b>
<b>Services Avantages &amp; Récompenses</b>	<b>547</b>	<b>45</b>	<b>(16)</b>	<b>(8)</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>581</b>
<b>Sodexo</b>	<b>206</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>206</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 970</b>	<b>94</b>	<b>(20)</b>	<b>(8)</b>	<b>(107)</b>	<b>87</b>	<b>6 017</b>

Les reclassements opérés sur l'exercice 2021 résultent essentiellement du classement en actifs détenus en vue de la vente de l'écart d'acquisition affecté aux activités de services à la petite enfance.

## 6.2 Autres immobilisations incorporelles

### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultant de droits légaux ou contractuels sont comptabilisées à leur juste valeur séparément de l'écart d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles, sauf certaines marques dont la durée d'utilité n'est pas limitée, sont des immobilisations à durée d'utilité déterminée et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes en fonction de leur durée d'utilité prévue :

Progiciels de gestion intégrés	3-7 ans
Logiciels	3-4 ans
Brevets et licences	2-10 ans
Relations clientèle	3-20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3-20 ans

Les marques acquises dont la durée de vie est déterminée sont amorties, sur une durée généralement inférieure à dix ans. Certaines marques, pour lesquelles le Groupe estime que la période pendant laquelle elles pourront être utilisées n'est pas limitée, notamment sur la base de critères de pérennité et de notoriété, ne font pas l'objet d'amortissement. Les durées d'amortissement des relations clientèles reconnues dans le cadre de regroupement d'entreprises sont déterminées par le management en fonction du taux d'attrition estimé des contrats (durée maximale de 20 ans).

Les coûts liés à l'acquisition de licences et logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

## 6.2.1 Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	LICENCES ET LOGICIELS	RELATIONS CLIENTÈLE, MARQUES ET AUTRES INCORPORELS	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 août 2020</b>	<b>679</b>	<b>927</b>	<b>1 605</b>
Acquisitions	109	25	133
Cessions/Mises au rebut	(38)	(71)	(109)
Écarts de conversion	6	14	20
Reclassements <sup>(1)</sup>	(4)	(37)	(43)
Variations de périmètre	(12)	(17)	(29)
Autres variations	—	—	—
<b>Valeurs brutes au 31 août 2021</b>	<b>739</b>	<b>838</b>	<b>1 577</b>
Impact des changements de méthodes comptables <sup>(2)</sup>	(74)	—	(74)
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> septembre 2021</b>	<b>665</b>	<b>838</b>	<b>1 503</b>
Acquisitions	97	71	168
Cessions/Mises au rebut	(22)	(40)	(62)
Écarts de conversion	30	97	127
Reclassements	(2)	(5)	(7)
Variations de périmètre	(6)	7	1
Autres variations	—	—	—
<b>Valeurs brutes au 31 août 2022</b>	<b>762</b>	<b>967</b>	<b>1 729</b>

(1) Correspond principalement au reclassement des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.2 « Activités cédées ou détenues en vue de la vente »).

(2) Cf. note 2.1.2 « Nouvelles normes et interprétations appliquées ».

## 6.2.2 Amortissements et pertes de valeur des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	LICENCES ET LOGICIELS	RELATIONS CLIENTÈLE, MARQUES ET AUTRES INCORPORELS	TOTAL
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2020</b>	<b>(432)</b>	<b>(501)</b>	<b>(933)</b>
Dotations aux amortissements	(78)	(54)	(131)
Cessions/Mises au rebut	29	59	88
Pertes de valeur	—	(9)	(9)
Écarts de conversion	(5)	(9)	(13)
Reclassements <sup>(1)</sup>	6	27	33
Variations de périmètre	11	8	19
Autres variations	—	—	—
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2021</b>	<b>(469)</b>	<b>(478)</b>	<b>(947)</b>
Impact des changements de méthodes comptables <sup>(2)</sup>	34	—	34
<b>Amortissements et pertes de valeur au 1<sup>er</sup> septembre 2021</b>	<b>(435)</b>	<b>(478)</b>	<b>(913)</b>
Dotations aux amortissements	(75)	(69)	(144)
Cessions/Mises au rebut	19	37	56
Pertes de valeur	(1)	—	(1)
Écarts de conversion	(20)	(46)	(66)
Reclassements	1	3	4
Variations de périmètre	2	11	13
Autres variations	—	—	—
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2022</b>	<b>(509)</b>	<b>(542)</b>	<b>(1 051)</b>

(1) Correspond principalement au reclassement des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.2 « Activités cédées ou détenues en vue de la vente »).

(2) Cf. note 2.1.2 « Nouvelles normes et interprétations appliquées ».

Les amortissements sont comptabilisés en coût des ventes ou en charges commerciales et administratives à l'exception des amortissements portant sur les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises qui sont enregistrés en autres charges opérationnelles.

### 6.2.3 Valeurs nettes des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	LICENCES ET LOGICIELS	RELATIONS CLIENTÈLE, MARQUES ET AUTRES INCORPORELS	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2020	247	425	673
Valeurs nettes au 31 août 2021	270	360	631
Impact des changements de méthodes comptables <sup>(1)</sup>	(40)	—	(40)
Valeurs nettes au 1 <sup>er</sup> septembre 2021	230	360	590
<b>Valeurs nettes au 31 août 2022</b>	<b>253</b>	<b>425</b>	<b>678</b>

(1) Cf. note 2.1.2 « Nouvelles normes et interprétations appliquées ».

### 6.3 Immobilisations corporelles

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les durées généralement retenues pour le Groupe sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Bateaux et pontons flottants (selon les composants)	5 à 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs corporels sont revues à chaque clôture et, le cas échéant, ajustées.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'un actif corporel pourrait subir une perte de valeur.

#### 6.3.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 août 2020</b>	<b>136</b>	<b>1 807</b>	<b>216</b>	<b>2 159</b>
Acquisitions	3	116	38	158
Cessions/Mises au rebut	(12)	(125)	(15)	(151)
Écarts de conversion	1	15	2	17
Reclassements *	(52)	(44)	(23)	(119)
Variations de périmètre	(3)	(40)	(1)	(44)
Autres variations	—	—	—	—
<b>Valeurs brutes au 31 août 2021</b>	<b>73</b>	<b>1 730</b>	<b>217</b>	<b>2 020</b>
Acquisitions	4	147	46	197
Cessions/Mises au rebut	(4)	(83)	(20)	(107)
Écarts de conversion	2	90	12	104
Reclassements	6	3	(19)	(10)
Variations de périmètre	(6)	(40)	2	(44)
Autres variations	—	—	—	—
<b>Valeur brutes au 31 août 2022</b>	<b>75</b>	<b>1 847</b>	<b>238</b>	<b>2 159</b>

\* Correspond principalement au reclassement des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.2 « Activités cédées ou détenues en vue de la vente »).

Aucun actif corporel n'est donné en nantissement de passifs.

### 6.3.2 Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2020</b>	<b>(87)</b>	<b>(1 362)</b>	<b>(144)</b>	<b>(1 593)</b>
Dotations aux amortissements	(7)	(162)	(20)	(189)
Cessions/Mises au rebut	11	108	12	130
Pertes de valeur	(2)	(8)	—	(10)
Écarts de conversion	—	(11)	(1)	(12)
Reclassements *	31	44	4	78
Variations de périmètre	1	35	1	36
Autres variations	—	—	—	—
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2021</b>	<b>(54)</b>	<b>(1 356)</b>	<b>(149)</b>	<b>(1 559)</b>
Dotations aux amortissements	(4)	(156)	(16)	(176)
Cessions/Mises au rebut	3	78	13	94
Pertes de valeur	—	(1)	1	—
Écarts de conversion	(1)	(63)	(8)	(72)
Reclassements	(1)	10	1	10
Variations de périmètre	2	50	1	53
Autres variations	—	—	—	—
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2022</b>	<b>(55)</b>	<b>(1 438)</b>	<b>(157)</b>	<b>(1 650)</b>

\* Correspond principalement au reclassement des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.2 « Activités cédées ou détenues en vue de la vente »).

Les amortissements sont comptabilisés en coûts des ventes ou en charges administratives et commerciales.

### 6.3.3 Valeurs nettes des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2020	49	446	72	567
Valeurs nettes au 31 août 2021	19	374	68	461
<b>Valeurs nettes au 31 août 2022</b>	<b>20</b>	<b>409</b>	<b>81</b>	<b>510</b>

## 6.4 Dépréciation des actifs non courants

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur. Ces pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat sont réversibles.

#### Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée

Les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée (tels que certaines marques) font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les résultats sont ensuite confortés par l'analyse des données réelles au 31 août.

## Unités génératrices de trésorerie

Les immobilisations, qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de dépréciation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe.

Les écarts d'acquisition sont généralement suivis avec un découpage par secteurs opérationnels pour l'activité Services sur Site, tels qu'ils ressortent de l'organisation du Groupe (voir note 4.1), et par zones géographiques pour l'activité Services Avantages & Récompenses :

- Activité Services sur Site :
  - Entreprises & Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées,
  - Santé, regroupé avec Seniors,
  - Éducation, regroupant Écoles & Universités ;
- Activité Services Avantages & Récompenses :
  - Amériques,
  - Europe,
  - Reste du monde.

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisition ne sont pas réalisés à un niveau supérieur au secteur opérationnel avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle.

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- les écarts d'acquisition qui leur sont affectés dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les investissements clients, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location et le besoin en fonds de roulement net.

## Indices de perte de valeur

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les UGT ou groupes d'UGT portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'UGT ou groupe d'UGT ainsi que sur les évolutions du marché.

## Méthode de détermination de la valeur recouvrable

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (après coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession *in fine* d'un actif ou d'une UGT.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année.

Les plans d'activité sont établis généralement sur cinq ans. Ces plans d'activité ont été établis pour chaque secteur opérationnel résultant de l'organisation du Groupe, décrite en note 4.1.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat d'exploitation en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe.

Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du secteur opérationnel concerné, en tenant compte des zones géographiques dans lesquelles ce secteur opérationnel est opéré.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, majoré pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels les activités sont réalisées pour le secteur opérationnel concerné.

## Comptabilisation des pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou groupe d'UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'UGT ou groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au *pro rata* de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

## Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un écart d'acquisition, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations sur l'exercice 2022 portant sur les actifs corporels et incorporels, y compris les écarts d'acquisition, s'élèvent à 1 million d'euros au 31 août 2022 (32 millions d'euros au 31 août 2021), compte tenu d'une dotation nette enregistrée en autres charges opérationnelles de 1 million d'euros sur l'exercice (27 millions d'euros de dotation nette sur l'exercice précédent).

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME
<b>Services sur Site :</b>				
Services aux Entreprises	9,0%	2,2%	8,0%	2,2%
Énergie & Ressources	9,0%	2,5%	8,2%	2,6%
Services aux Gouvernements	8,5%	2,0%	7,5%	2,1%
Sports & Loisirs	8,4%	1,9%	7,3%	2,1%
Santé	8,6%	2,1%	7,3%	2,2%
Seniors	8,5%	1,8%	7,6%	2,0%
Écoles	8,5%	1,9%	7,5%	2,0%
Universités	8,4%	2,0%	7,0%	2,0%
Autres activités non segmentées	9,1%	2,3%	7,9%	2,0%
<b>Services Avantages &amp; Récompenses :</b>				
Amériques	10,4%	2,9%	n/a	n/a
Europe	8,9%	1,9%	n/a	n/a
Reste du monde	13,0%	6,2%	n/a	n/a

Les taux d'actualisation par segment (groupe d'UGT) ci-dessus sont déterminés à partir de la moyenne pondérée des taux d'actualisation des régions, en prenant en considération les poids relatifs de ces derniers dans le chiffre d'affaire de chaque segment.

Les taux d'actualisation des principales régions sont présentés ci-dessous :

	TAUX D'ACTUALISATION	
	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Europe continentale	9,1%	7,9%
Amérique du Nord	8,4%	7,0%
Royaume-Uni et Irlande	8,3%	7,5%
Amérique latine	9,2%	9,1%
France	8,5%	7,6%

#### ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition en fonction de différentes hypothèses financières et opérationnelles :

- l'analyse de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance à long terme n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs du segment deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent que même une augmentation de 150 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 150 points de base du taux de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation des actifs testés pour chaque segment ;
- le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin d'identifier si une diminution de 10% de la marge brute sur l'horizon des plans d'activité du management ainsi que sur le flux terminal conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 août 2022. Ces analyses n'ont fait apparaître de risque de dépréciation pour aucun des segments.



## NOTE 7. CONTRATS DE LOCATION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe apprécie si un contrat est un contrat de location, ou contient un contrat de location, à la date d'entrée en vigueur du contrat. Le Groupe qualifie de contrat de location tout contrat lui conférant le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pour une durée donnée.

Les contrats de location sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière dès la date de commencement du contrat, à l'exception de ceux éligibles aux deux exemptions proposées par la norme IFRS 16 (contrats de courte durée et contrats portant sur des actifs de faible valeur) et appliquées par le Groupe.

La comptabilisation des contrats de location se traduit par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués, en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées. Au compte de résultat, une dotation aux amortissements des droits d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur les dettes locatives. Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur les dettes locatives affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux activités de financement.

Les contrats de location de courte durée (*i.e.* contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur (tels que certains équipements informatiques) donnent lieu à la comptabilisation d'une charge opérationnelle de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022 obtenus dans le cadre du contexte de la crise du Covid-19 sont traités comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location, leur impact étant ainsi reconnu dans le résultat opérationnel de l'exercice concerné, conformément à la mesure de simplification optionnelle prévue par les amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 » et « Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » publiés respectivement en mai 2020 et mars 2021.

Les contrats de location conclus par le Groupe en tant que preneur portent principalement sur les catégories d'actifs suivantes :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : le Groupe loue des terrains et des bâtiments pour ses bureaux. Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de très nombreuses modalités différentes, fonction de l'environnement juridique propre à chaque pays. Ces contrats de location sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 20 ans et peuvent comprendre des options de renouvellement ;
- sites et espaces exploités dans le cadre des concessions : le Groupe exploite différents sites (restaurants, espaces *retail* et cuisines) mis à disposition dans le cadre de contrats de concessions. Les redevances dues en contrepartie sont basées sur la performance du site exploité (paiement variable, généralement en fonction du chiffre d'affaires) et peuvent inclure un montant minimum garanti. Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de très nombreuses modalités différentes. Ces contrats sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 18 ans et peuvent comprendre des options de renouvellement ;
- véhicules : le Groupe loue des véhicules destinés à certains de ses salariés. Ces contrats de location sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- équipements : le Groupe loue également différents équipements nécessaires à ses activités (équipements de cuisine, distributeurs automatiques...). Les conditions sont négociées au cas par cas et contiennent de nombreuses modalités différentes. Ces contrats de location sont conclus pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

Le montant des concessions de loyers octroyées par les bailleurs en raison de la pandémie de Covid-19 qui a été constaté au compte de résultat au cours des exercices 2021 et 2022 en application de la mesure de simplification prévue par les amendements de la norme IFRS 16 n'est pas significatif.

## 7.1 Dettes locatives

### PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe comptabilise une dette locative à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des paiements locatifs restant à effectuer sur la durée de location.

#### Paiements locatifs

Les paiements locatifs pris en compte dans l'évaluation de la dette locative comprennent :

- les loyers fixes (y compris redevances minimum garanties prévues dans les contrats de concession), diminués des avantages incitatifs à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- les loyers fixes en substance.

Ils intègrent également les montants à payer au bailleur à la fin du contrat (cas relativement rares en pratique pour le Groupe), tels que :

- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat lorsque l'exercice de cette option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation du contrat dues au bailleur, lorsque l'exercice de l'option de résiliation est raisonnablement certain.

Les loyers variables autres que ceux qui dépendent d'un indice ou d'un taux (loyers ou redevances fonction du chiffre d'affaires notamment) demeurent comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus. Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas prendre en compte, le cas échéant, la composante non locative du contrat (services de maintenance des véhicules, par exemple) dans l'évaluation de la dette locative. En conséquence, de même que les loyers variables, les paiements effectués au titre des prestations de services liées au contrat de location sont comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

#### Durée de location

La durée de location est déterminée pour chaque contrat comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

La définition de cette durée tient aussi compte des lois et pratiques propres à chaque juridiction. C'est le cas en particulier des contrats à durée illimitée, pour lesquels le Groupe apprécie la durée exécutoire selon les circonstances propres à chaque situation. Pour apprécier la durée exécutoire de chaque contrat, le Groupe détermine si des pénalités plus que négligeables sont susceptibles d'être supportées en cas de résiliation, en tenant compte de différents indicateurs (indemnités découlant d'obligations contractuelles et pénalités économiques fonction de critères opérationnels, conformément aux clarifications apportées par l'IFRS IC). Dans le cas particulier des baux commerciaux en France (baux dits « 3/6/9 »), une appréciation est réalisée contrat par contrat, pouvant conduire, dans certaines situations, à retenir une période exécutoire supérieure à la durée résiduelle de la période initiale de 9 ans.

#### Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé correspond généralement au taux d'emprunt marginal du preneur, le taux d'intérêt implicite de la majorité des contrats ne pouvant être aisément déterminé. Le taux d'emprunt marginal est déterminé en fonction des paramètres suivants : taux sans risque de la devise concernée, duration du contrat de location, *spread* de crédit de la filiale concernée.

La dette locative est ensuite évaluée au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est susceptible d'être réévaluée après la date de commencement du contrat afin de refléter les modifications résultant :

- d'un changement de durée, reflétant une modification contractuelle ou un changement d'appréciation de la probabilité d'exercice d'une option de prolongation ou d'une option de résiliation ;
- d'un changement dans le montant du loyer, par exemple en application d'un nouvel indice ou taux pour un loyer variable ;
- d'un changement d'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- de tout autre changement contractuel, par exemple une modification de la nature de l'actif sous-jacent.

Au 31 août 2022, le solde des dettes locatives s'élève à 943 millions d'euros, dont 759 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 184 millions d'euros de dettes locatives courantes. La variation des dettes locatives au cours de l'exercice se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
<b>Dettes locatives au 1<sup>er</sup> septembre</b>	<b>939</b>	<b>1 357</b>
Augmentations/(Diminutions) <sup>(1)</sup>	186	(94)
Remboursements du nominal	(225)	(242)
Écarts de conversion	75	7
Variations de périmètre	(33)	(9)
Autres variations <sup>(2)</sup>	1	(78)
<b>Dettes locatives au 31 août</b>	<b>943</b>	<b>939</b>

(1) Effets de la mise en place de nouveaux contrats de location, de l'indexation des loyers, des modifications des dispositions contractuelles, ainsi que des changements d'appréciation de la probabilité d'exercice des différentes options. Au cours de l'exercice 2021, quelques contrats significatifs ont été résiliés par anticipation.

(2) Au 31 août 2021, correspond essentiellement au reclassement en passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente.

L'échéancier des dettes locatives se présente comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022	AU 31 AOÛT 2021
< 1 an	184	176
1 à 3 ans	260	227
3 à 5 ans	185	171
> 5 ans	314	366
<b>VALEUR COMPTABLE DES DETTES LOCATIVES</b>	<b>943</b>	<b>939</b>

## 7.2 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

### PRINCIPES COMPTABLES

Pour chaque contrat de location (à l'exception de ceux éligibles aux exemptions), un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative. Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative (évaluée selon les modalités précisées ci-dessus) auquel s'ajoutent, le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus lors de la mise en place du contrat (honoraires et frais administratifs), les paiements d'avance faits au bailleur et les coûts estimés de remise en état de l'actif loué selon les termes du contrat.

Ce droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée de location retenue pour évaluer la dette locative et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre pour les immobilisations corporelles et incorporelles. La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ajustée après la date de commencement du contrat en fonction de certaines réévaluations de la dette locative (voir ci-dessus).

Par nature d'actif sous-jacent, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	SITES ET ESPACES EXPLOITÉS DANS LE CADRE DES CONCESSIONS	VÉHICULES	AUTRES MATÉRIELS ET INSTALLATIONS	TOTAL
<b>Valeurs brutes au 31 août 2020</b>	<b>570</b>	<b>877</b>	<b>125</b>	<b>23</b>	<b>1 595</b>
Augmentation	22	90	47	5	164
Écarts de conversion	3	5	1	—	9
Reclassements <sup>(1)</sup>	(106)	—	1	—	(105)
Variations de périmètre	(5)	(1)	(5)	(1)	(13)
Autres variations <sup>(2)</sup>	(46)	(276)	(19)	(7)	(348)
<b>Valeurs brutes au 31 août 2021</b>	<b>438</b>	<b>695</b>	<b>149</b>	<b>21</b>	<b>1 304</b>
Augmentation	19	84	(3)	2	102
Écarts de conversion	23	70	5	3	101
Reclassements	(3)	—	—	—	(3)
Variations de périmètre	(46)	(11)	(1)	—	(58)
Autres variations	(2)	—	—	—	(2)
<b>Valeurs brutes au 31 août 2022</b>	<b>429</b>	<b>838</b>	<b>151</b>	<b>26</b>	<b>1 444</b>

(1) Correspond essentiellement au reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

(2) Correspond principalement aux contrats significatifs qui ont été résiliés par anticipation.

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	SITES ET ESPACES EXPLOITÉS DANS LE CADRE DES CONCESSIONS	VÉHICULES	AUTRES MATÉRIELS ET INSTALLATIONS	TOTAL
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2020</b>	<b>(93)</b>	<b>(133)</b>	<b>(40)</b>	<b>(8)</b>	<b>(274)</b>
Dotations aux amortissements	(88)	(108)	(48)	(9)	(252)
Reprise d'amortissements	15	62	15	5	96
Pertes de valeur	(4)	(1)	—	—	(5)
Écarts de conversion	(1)	(2)	—	—	(3)
Reclassements *	29	4	—	—	34
Variations de périmètre	1	1	2	—	4
Autres variations	—	—	—	—	—
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2021</b>	<b>(140)</b>	<b>(177)</b>	<b>(72)</b>	<b>(11)</b>	<b>(400)</b>
Dotations aux amortissements	(71)	(91)	(45)	(4)	(211)
Reprise d'amortissements	25	13	28	4	70
Pertes de valeur	1	—	—	—	1
Écarts de conversion	(9)	(18)	(2)	(2)	(31)
Reclassements	3	—	—	—	3
Variations de périmètre	4	6	10	(1)	19
Autres variations	—	—	—	—	—
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 août 2022</b>	<b>(187)</b>	<b>(267)</b>	<b>(81)</b>	<b>(14)</b>	<b>(549)</b>

\* Correspond essentiellement au reclassement en actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.2 « Activités cédées ou détenues en vue de la vente »).

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	SITES ET ESPACES EXPLOITÉS DANS LE CADRE DES CONCESSIONS	VÉHICULES	AUTRES MATÉRIELS ET INSTALLATIONS	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2020	477	744	84	15	1 321
Valeurs nettes au 31 août 2021	299	518	77	10	903
<b>Valeurs nettes au 31 août 2022</b>	<b>242</b>	<b>571</b>	<b>69</b>	<b>12</b>	<b>895</b>

## NOTE 8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon S.A. a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de partenariat public-privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Lorsque Bellon a une obligation légale ou implicite de payer pour le compte de l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif de l'état consolidé de la situation financière (cf. note 10.1).

Au cours des exercices 2021 et 2022, les participations dans les entreprises mises en équivalence ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> septembre</b>	57	53
<b>Dont Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	63	60
<b>Dont Provisions pour capitaux propres négatifs</b>	(6)	(7)
Résultat de l'exercice	8	9
Autres éléments du résultat global	—	3
Distribution de l'exercice	(6)	(9)
Écarts de conversion	6	—
Autres mouvements	—	2
<b>VALEUR NETTE AU 31 AOÛT</b>	65	57
<b>Dont Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	73	63
<b>Dont Provisions pour capitaux propres négatifs</b>	(8)	(6)

## NOTE 9. IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé par les filiales françaises au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les crédits d'impôt qui n'interviennent pas dans la détermination du résultat fiscal et qui sont toujours remboursés par l'administration fiscale, lorsqu'ils n'ont pas été imputés sur l'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en tant que subventions, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Les passifs d'impôts sur les résultats relatifs aux positions fiscales incertaines sont estimés en application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » et sont comptabilisés depuis au sein des Dettes d'impôt. Un passif est reconnu lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe est considéré comme probable et évalué en appliquant la méthode qui reflète la meilleure estimation du montant que le Groupe s'attend à payer à l'administration fiscale (montant le plus probable ou moyenne pondérée des différents scénarios possibles).

#### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé :

- la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés respectivement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs résiduels sur différences temporelles et reports déficitaires (après imputation des impôts différés passifs) ne sont constatés que si leur récupération a été jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

### 9.1 Ventilation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
(Charge)/Produit d'impôt exigible	(211)	(107)
Retenue à la source	(9)	(7)
(Charge)/Produit d'impôt différé	(45)	14
<b>IMPÔT SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>(264)</b>	<b>(101)</b>

La charge d'impôt différé correspond au renversement d'impôts différés actifs sur les différences temporelles ainsi qu'à la non reconnaissance d'impôts différés actifs auparavant reconnus provenant de nouveaux pays impactés par des pertes.

## 9.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Résultat avant impôt	969	237
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(8)	(9)
<b>Résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>	<b>961</b>	<b>229</b>
Taux d'impôt de Sodexo S.A.	28,40 %	32,02 %
<b>(Charge)/Produit d'impôt théorique</b>	<b>(273)</b>	<b>(73)</b>
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	39	37
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	2	(1)
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	8	(18)
Reports déficitaires utilisés ou activés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	4	8
Reports déficitaires et différences temporaires générés au cours de l'exercice ou des exercices précédents n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif *	(35)	(46)
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(256)</b>	<b>(94)</b>
Retenues à la source	(9)	(7)
<b>TOTAL IMPÔT SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>(264)</b>	<b>(101)</b>

\* Dont 20 millions d'euros d'impôts différés actifs non reconnus relatifs à des déficits reportables et différences temporelles liés à des éléments non récurrents au cours de l'exercice 2022 (31 millions d'euros au cours de l'exercice 2021).

Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence passe de 43,9% pour l'exercice 2021 à 27,5% pour l'exercice 2022. La charge d'impôt de 264 millions d'euros s'explique en partie par la non-reconnaissance sur l'exercice des impôts différés actifs issus des pertes et des différences temporelles (35 millions), provenant principalement de la France du fait de l'absence de perspectives de recouvrement à court terme.

## 9.3 Impôts différés

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2021	IMPACT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	AU 1er SEPTEMBRE 2021	PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT DIFFÉRÉ	IMPÔT COMPTABILISÉ EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2022
Dette envers le personnel	154	(3)	151	(4)	(22)	21	146
Juste valeur des instruments financiers	16	—	16	(13)	(2)	2	3
Écarts d'acquisition	(200)	—	(200)	(4)	—	(36)	(240)
Immobilisations incorporelles	(22)	10	(12)	(6)	—	(4)	(22)
Autres différences temporelles	18	—	18	(9)	1	(2)	8
Reports déficitaires	97	—	97	(9)	—	10	98
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS) NETS</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>70</b>	<b>(45)</b>	<b>(23)</b>	<b>(9)</b>	<b>(7)</b>
<b>dont Impôts différés actifs</b>	<b>165</b>	<b>—</b>	<b>176</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>154</b>
<b>dont Impôts différés passifs</b>	<b>(101)</b>	<b>—</b>	<b>(106)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(161)</b>

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2021 était la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2020	PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT DIFFÉRÉ	IMPÔT COMPTABILISÉ EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2021
Dette envers le personnel	151	1	(1)	3	154
Juste valeur des instruments financiers	2	13	2	(1)	16
Écarts d'acquisition	(199)	5	—	(6)	(200)
Immobilisations incorporelles	(30)	9	—	(1)	(22)
Autres différences temporelles	38	(26)	3	3	18
Reports déficitaires	77	13	—	7	97
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS) NETS</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>63</b>
<b>dont Impôts différés actifs</b>	<b>137</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>165</b>
<b>dont Impôts différés passifs</b>	<b>(97)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(101)</b>

Au 31 août 2022, le montant des impôts différés actifs sur reports déficitaires s'élève à 98 millions d'euros (97 millions d'euros au 31 août 2021). Les principaux pays disposant de déficits fiscaux reportables comptabilisés sont le Brésil et l'Allemagne (pour ces pays, l'utilisation des déficits fiscaux est illimitée dans le temps). L'irrécouvrabilité des actifs d'impôts différés sur reports déficitaires a été appréciée sur la base d'un plan d'utilisation des déficits fiscaux au sein de chaque juridiction fiscale.

Le montant d'impôts différés actifs nés de reports déficitaires non comptabilisés du fait de leur récupération jugée incertaine s'élève à 215 millions d'euros au 31 août 2022 (192 millions d'euros au 31 août 2021). Le principal pays disposant de déficits fiscaux reportables n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôts différés actifs au 31 août 2022 est la France. Sur les entités françaises, le montant des impôts différés actifs non reconnus issus des pertes générées sur l'exercice s'élève à 8 millions d'euros.

Les différences temporelles sur les dettes envers le personnel portent principalement sur les avantages postérieurs à l'emploi.

## NOTE 10. PROVISIONS, LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la clôture, s'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et si son montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale (hors impôts sur les résultats) liés à l'exploitation. Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

### 10.1 Provisions

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2021	DOTATIONS	REPRISES AVEC UTILISATION	REPRISES SANS UTILISATION	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AU 31 AOÛT 2022
Provisions pour réorganisation	67	9	(45)	(15)	2	(1)	17
Provisions pour litiges avec les salariés	56	17	(10)	(8)	1	(1)	55
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	30	5	(1)	(3)	1	—	32
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	27	6	(10)	(6)	4	—	21
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	23	22	(10)	0	2	—	37
Provisions pour capitaux propres négatifs*	6	—	—	—	2	—	8
Autres provisions	45	11	(9)	(5)	—	2	44
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>254</b>	<b>70</b>	<b>(85)</b>	<b>(37)</b>	<b>12</b>	<b>—</b>	<b>214</b>

\* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 8).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2020	DOTATIONS	REPRISES AVEC UTILISATION	REPRISES SANS UTILISATION	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AU 31 AOÛT 2021
Provisions pour réorganisation <sup>(1)</sup>	81	49	(54)	(12)	3	—	67
Provisions pour litiges avec les salariés	42	32	(14)	(4)	(1)	—	56
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	27	9	(4)	(3)	1	—	30
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	37	9	(14)	(1)	(5)	—	27
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	18	16	(11)	—	—	—	23
Provisions pour capitaux propres négatifs <sup>(2)</sup>	7	—	—	—	—	—	6
Autres provisions	43	21	(18)	(4)	2	—	45
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>255</b>	<b>137</b>	<b>(114)</b>	<b>(24)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>254</b>

(1) Les provisions pour réorganisation correspondent principalement aux coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation résultant des mesures rigoureuses mises en place dans le contexte de pandémie de Covid-19 dans tous les segments et activités afin d'ajuster les frais de personnel sur site, alors que les mesures gouvernementales en faveur de l'emploi diminuent progressivement, et de réduire de façon durable les charges administratives et commerciales.

(2) Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 8).

Le montant des provisions pour risques et pour litiges est déterminé au cas par cas et repose sur la meilleure estimation, par le management, de la sortie de ressources jugée probable pour couvrir les obligations juridiques ou implicites auxquelles le Groupe est exposé à la clôture de l'exercice.



La répartition des provisions selon leurs échéances est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022		AU 31 AOÛT 2021	
	COURANTES	NON COURANTES	COURANTES	NON COURANTES
Provisions pour réorganisation	17	—	67	—
Provisions pour litiges avec les salariés	21	34	30	26
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	14	18	13	18
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	13	8	14	13
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	23	14	14	9
Provisions pour capitaux propres négatifs *	—	8	—	6
Autres provisions	11	33	10	35
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>99</b>	<b>115</b>	<b>148</b>	<b>106</b>

\* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 8).

## 10.2 Litiges et passifs éventuels

### LITIGES AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE BRÉSILIENNE

La filiale Sodexo Pass do Brasil est en litige avec l'administration fiscale brésilienne au sujet de la déductibilité fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté lors du rachat de VR en mars 2008. Pour mémoire, Sodexo Pass do Brasil a reçu au cours de l'exercice 2017 une notification de redressement au titre des exercices 2010 à 2012 remettant en cause la déduction de l'amortissement fiscal de l'écart d'acquisition, assortie de pénalités de 150% et d'intérêts de retard. Le montant du litige s'élève à date à 573 millions de reais, soit 111 millions d'euros au 31 août 2022 (29 millions d'euros de principal, 43 millions d'euros de pénalités et 40 millions d'euros d'intérêts de retard).

Le Groupe conteste fermement ce redressement qui avait déjà été envisagé puis abandonné par l'administration fiscale brésilienne lors d'un précédent contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le Groupe estime tant sur le fond que sur la forme que l'écart d'acquisition a été valablement amorti fiscalement et que la procédure a par conséquent de fortes chances d'aboutir en sa faveur, ce que ses conseils fiscaux lui confirment.

Ce litige a été jugé le 14 août 2018 devant la juridiction administrative compétente (CARF). Celle-ci a tranché en faveur de Sodexo Pass do Brasil estimant que l'écart d'acquisition et l'amortissement fiscal correspondant ont été légitimement constatés lors de l'acquisition de VR.

L'administration fiscale brésilienne a souhaité contester la décision en interjetant appel devant la Chambre supérieure d'appel (CSRF). En raison de la pandémie, l'examen du litige par la CSRF a été plusieurs fois reporté pour être finalement mis à l'ordre du jour de l'audience du 13 septembre 2022. Cette audience collégiale a confirmé le jugement favorable à Sodexo Pass do Brasil par 7 voix contre 1. Le Groupe est dans l'attente de la notification écrite de la décision qui mettrait un terme définitif au litige en sa faveur.

Ainsi, le Groupe estime, en accord avec ses conseils fiscaux brésiliens, que le risque d'une sortie de ressources associée à ce litige demeure faible et considère qu'aucune provision ne se justifie dans ses comptes au 31 août 2022.

Il est rappelé que l'économie d'impôt générée par cet amortissement fiscal a été compensée dans les comptes consolidés du Groupe par une charge d'impôt différé du même montant pour chacun des exercices concernés, conformément aux règles IFRS. Le montant de l'impôt différé passif correspondant aux périodes rehaussées par l'administration fiscale s'élève à 29 millions d'euros à la clôture de la l'exercice 2022 (24 millions d'euros au 31 août 2021).

S'agissant d'un redressement de place, au cours l'exercice 2021 la filiale Sodexo do Brasil Comercial a également reçu une notification de redressement principalement liée à la déductibilité fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté lors de l'achat de la société Puras. Le redressement porte sur les périodes 2015 à 2017 et s'élève à 198 millions de reais, soit 38 millions d'euros au 31 août 2022 (dont 9 millions d'euros de principal et 29 millions d'euros de pénalités et intérêts de retard). Au mois d'août 2021, Sodexo do Brasil Comercial a obtenu un avis favorable en première instance administrative mais l'administration fiscale brésilienne a interjeté appel. Le Groupe estime toutefois que les risques de changement de cette décision sont faibles, compte tenu d'une part de la solidité de ses arguments pour contester le redressement et, d'autre part, du résultat de l'audience définitive mentionnée ci-dessus pour Sodexo Pass do Brasil.

Le montant d'écart d'acquisition a été valablement amorti en sa totalité. L'économie d'impôt générée par cet amortissement fiscal a été compensée dans les comptes consolidés du Groupe par une charge d'impôt différé du même montant pour chacun des exercices concernés, conformément aux règles IFRS. Le montant de l'impôt différé passif correspondant aux périodes rehaussées par l'administration fiscale s'élève à 28 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, une différence d'interprétation oppose Sodexo et ses principaux concurrents à l'administration fiscale sur la déductibilité des taxes PIS/COFIN sur certains achats qui sont effectués à un taux zéro. Les procédures sont toujours en cours mais suspendues jusqu'à la décision finale qui sera rendue par la Cour Suprême (qui jugera en droit sur un autre contribuable). Le Groupe estime, après consultation de ses conseils, que ses chances de succès dans ces procédures sont bonnes et n'a donc pas jugé nécessaire à ce stade de provisionner les crédits déduits à ce jour.

### CONTENTIEUX AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE EN FRANCE

Le 9 octobre 2015, la société Octoplus a saisi l'Autorité de la concurrence française d'une plainte concernant plusieurs sociétés françaises du secteur des titres restaurant, dont Sodexo Pass France. À la suite de l'audition des parties concernées en avril et juillet 2016, l'Autorité de la concurrence a décidé le 6 octobre 2016 de poursuivre l'instruction sur le fond sans prononcer de mesures conservatoires à l'encontre de Sodexo Pass France.

Le 27 février 2019, les services d'instruction de l'Autorité ont adressé à Sodexo Pass France leur rapport final. Le Groupe a, dans son mémoire en réponse en date du 29 avril 2019, contesté les deux griefs notifiés par l'Autorité (échanges d'informations et verrouillage du marché des titres-restaurant par le biais de la Centrale de Règlement des Titres). Le 17 décembre 2019, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable aux émetteurs de titres-restaurant et infligé à la société Sodexo Pass France, solidairement avec la société Sodexo S.A., une sanction d'un montant total de 126 millions d'euros. Cette décision a été formellement notifiée à Sodexo Pass France et Sodexo S.A. le 6 février 2020. Sodexo conteste celle-ci avec la plus grande fermeté considérant qu'elle témoigne d'une appréciation erronée des pratiques en cause et du fonctionnement du marché. Sodexo a par conséquent fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris, l'audience de plaidoiries s'est tenue le 18 novembre 2021 et la Cour d'appel a annoncé qu'elle rendrait sa décision le 25 mai 2023.

Compte tenu de l'impact significatif de la pandémie de Covid-19 sur les activités et performances du Groupe, Sodexo a sollicité et obtenu de la part des services de recouvrement, moyennant la mise en place d'une garantie bancaire, un différé de paiement de la sanction sans pénalité jusqu'au 15 décembre 2021, puis à compter de cette date un plan de règlement mensuel courant jusqu'à la décision de la Cour d'appel.

Le Groupe, après consultation de ses conseils juridiques, considère qu'il dispose d'arguments solides pouvant conduire à une annulation ou une réformation de la décision de l'Autorité de la concurrence ; en conséquence aucune provision n'a été constatée au titre de ce contentieux.

#### **CONTENTIEUX EN HONGRIE**

À la suite des changements législatifs et réglementaires intervenus en Hongrie sur le marché des titres-restaurant et titres-alimentation, Sodexo a déposé en juillet 2014 auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) une requête aux fins d'arbitrage à l'encontre de l'État hongrois.

Le CIRDI a rendu le 28 janvier 2019 sa décision imposant à l'État hongrois le paiement d'une indemnité en faveur de Sodexo d'un montant de 73 millions d'euros, plus les intérêts courus depuis le 31 décembre 2011. L'État hongrois a formé le 27 mai 2019 un recours en annulation contre cette décision. Le CIRDI a rejeté celui-ci le 7 mai 2021 confirmant ainsi définitivement sa décision du 28 janvier 2019 et l'obligation pour l'État hongrois en vertu du droit international d'indemniser Sodexo.

L'Etat hongrois a versé le 31 décembre 2021 à Sodexo Pass International une indemnité d'un montant de 33,5 millions d'euros pour le préjudice subi résultant de l'expropriation causée par les changements législatifs et réglementaires opérés par le Gouvernement hongrois sur le marché des titres-restaurant et titres-alimentation en Hongrie. Ce paiement met définitivement fin au différend qui les opposait au regard de la sentence arbitrale CIRDI.

Cette indemnité de 33,5 millions a été comptabilisée en autres produits opérationnels au cours de l'exercice 2022 (cf. note 4.2.2 « Autres charges et produits opérationnels »).

#### **CONTRÔLE FISCAL FRANCE**

Une proposition de rectification concernant les exercices 2016, 2017 et 2018 a été reçue en décembre 2021 par Sodexo S.A. La Société estime, après avoir pris avis auprès de ses conseils fiscaux, avoir de solides arguments pour contester les rehaussements proposés.

#### **AUTRES**

Les sociétés du Groupe font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-avant. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction et ses conseils et les charges estimées probables pouvant en découler font l'objet de provisions ou passifs d'impôts.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou aurait eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est partie prenante à d'autres litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à la situation financière consolidée.

## NOTE 11. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Actions propres Bellon

Les actions Bellon détenues par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions auto-détenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de l'exercice.

#### Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consolidé les engagements donnés concernant des rachats de participations ne donnant pas le contrôle par la constatation d'une dette financière en application de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation ». Le Groupe a comptabilisé les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle conclus dans le cadre de regroupements d'entreprises de la façon suivante :

- comptabilisation de la dette relative à ces engagements dans les autres dettes financières pour la valeur actuelle de l'engagement de rachat ;
- annulation des participations ne donnant pas le contrôle ; et
- constatation d'un écart d'acquisition complémentaire pour le solde.

#### Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, net d'actions auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits ou charges qui résulteraient de la conversion des actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

### 11.1 Capitaux propres

#### 11.1.1 Variation des capitaux propres

Les opérations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (part du Groupe) se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021		
	VARIATION DE L'EXERCICE (AVANT IMPÔT)	(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	VARIATION DE L'EXERCICE (APRÈS IMPÔT)	VARIATION DE L'EXERCICE (AVANT IMPÔT)	(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	VARIATION DE L'EXERCICE (APRÈS IMPÔT)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	2	(1)	1	10	(1)	10
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	1	—	1
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	33	(8)	25	6	—	5
Écart de conversion	266	—	266	44	—	44
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (PART DU GROUPE)</b>	<b>301</b>	<b>(9)</b>	<b>292</b>	<b>60</b>	<b>(1)</b>	<b>59</b>

(1) Voir note 12.3.

#### 11.1.2 Politique de gestion des fonds propres

Bellon gère ses fonds propres dans une optique de long terme visant à assurer la liquidité du Groupe, à optimiser sa structure financière et à faire bénéficier ses actionnaires de la forte génération du *cash flow*.

Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de prévisions de flux de trésorerie futurs ou d'équilibre de bilan afin de respecter les critères d'endettement net du Groupe définis par la Direction et communiqués au marché.

## NOTE 12. TRÉSORERIE, ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTATS FINANCIERS

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif sous-jacent s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé qualifié. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les justes valeurs des actifs financiers et instruments dérivés sont généralement déterminées sur la base des cotations de marché, de transactions récentes ou d'évaluations réalisées par les établissements financiers dépositaires.

#### ACTIFS FINANCIERS

Pour les besoins de l'évaluation et de la comptabilisation, les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories :

- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global regroupent les participations non consolidées, instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sur option irrévocable du Groupe. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est généralement définie en fonction des critères financiers appropriés à la situation spécifique du titre ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ils regroupent les dépôts et cautionnements et les prêts consentis à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers sont initialement enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (ce qui équivaut à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais significatifs). Ces actifs font l'objet d'une dépréciation correspondant aux pertes attendues estimées ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat incluent les valeurs mobilières de placement sur des supports à plus de trois mois, les fonds réservés, ainsi que les autres actifs financiers détenus à des fins de transaction et acquis en vue d'être vendus à court terme (instruments non éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global). Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier, à l'exception de la variation de juste valeur des actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, présentée en résultat d'exploitation.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La politique du Groupe est de financer majoritairement ou autant que possible les acquisitions dans la monnaie de la société acquise en privilégiant les taux fixes.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Pour les instruments de couverture de flux de trésorerie, la documentation nécessaire a été mise en place dès l'origine et mise à jour à chaque clôture. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les dérivés de taux font également l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur (emprunts obligataires à taux fixes « swappés » à taux variables). Dans le cas des relations de couverture de juste valeur, la part des passifs financiers couverts par des instruments dérivés de taux d'intérêt sont réévalués à hauteur du risque couvert. Les variations de valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de la période et viennent ainsi compenser les variations symétriques de l'instrument dérivé.

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont généralement déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

#### EMPRUNTS BANCAIRES ET OBLIGATAIRES

Tous les emprunts, incluant également les lignes de crédit utilisées et les découverts bancaires, sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à celle-ci.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux permettant d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier après actualisation des flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance. Ce calcul prend en compte les frais d'émission et les différences entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et les valeurs de remboursement.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds de caisse et les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont investis dans des fonds monétaires « court terme » ou monétaires « standards » agréés au titre du nouveau règlement de l'Union européenne (fonds bénéficiant d'une présomption d'éligibilité en équivalents de trésorerie selon la position commune de l'ANC et de l'AMF du 27 novembre 2018) et ont une maturité inférieure à trois mois à la souscription ou sont disponibles à tout moment pour un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

### 12.1 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Coût de l'endettement brut <sup>(1)</sup>	(93)	(94)
Produits générés par la trésorerie ou équivalents	15	6
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>(78)</b>	<b>(88)</b>
Charge d'intérêts sur les dettes locatives <sup>(2)</sup>	(16)	(20)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	3	(3)
Coût financier net sur le passif net au titre des régimes à prestations définies	(2)	(3)
Produits générés par les prêts et créances au coût amorti	14	8
Autres produits financiers	1	1
Autres charges financières	(12)	(10)
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS, NET</b>	<b>(90)</b>	<b>(115)</b>
<b>Dont Produits financiers</b>	<b>34</b>	<b>15</b>
<b>Dont Charges financières</b>	<b>(124)</b>	<b>(130)</b>

(1) Le coût de l'endettement brut correspond à la charge d'intérêts relative aux passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les intérêts relatifs aux instruments financiers de couverture.

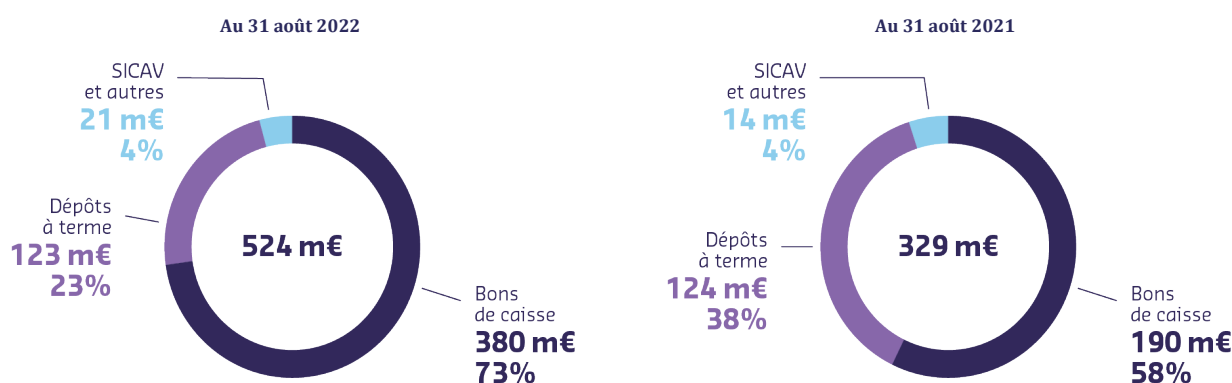
(2) Intérêts sur les dettes locatives comptabilisés en application de la norme IFRS 16.

### 12.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

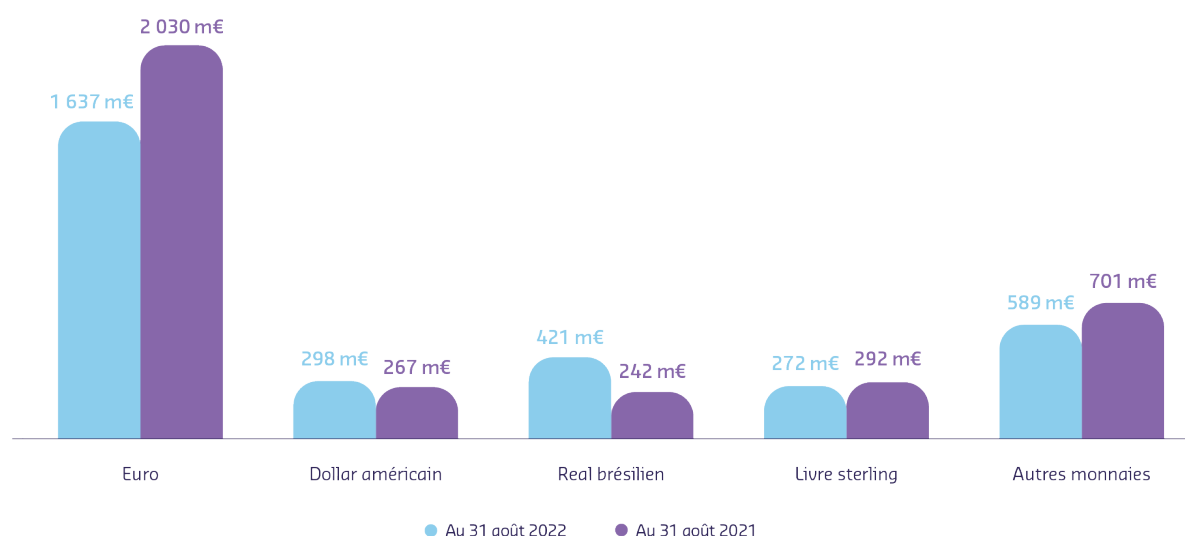
(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Valeurs mobilières de placement	524	329
Disponibilités *	2 723	3 244
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 247</b>	<b>3 572</b>
Découverts bancaires	(8)	(7)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS DE DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>3 239</b>	<b>3 565</b>

\* Y compris 10 millions d'euros affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité signé avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des marchés financiers, visant à favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :



La répartition de la trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts par devise est la suivante :



Cette répartition par devise est présentée avant compensation des positions positives et négatives dans les deux *cash pooling* du Groupe, dont les positions au 31 août 2022 s'élèvent à 2 710 millions d'euros à l'actif et à 17 millions d'euros au passif.

Plus de 85% de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe et des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses sont placés auprès d'établissements financiers ayant un *rating* court terme A-1+, A-1 ou A-2.

Aucun montant significatif de trésorerie ou équivalent de trésorerie ne fait l'objet de restriction à la clôture.

## 12.3 Actifs financiers

### 12.3.1 Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	COURANTS	NON COURANTS	COURANTS	NON COURANTS
<b>Titres de participation</b>	—	322	—	162
<b>Actifs financiers de l'activité Services Avantages &amp; Récompenses, incluant les fonds réservés</b>	<b>1 257</b>	—	<b>1 062</b>	—
Valeurs brutes *	1 257	—	1 062	—
Dépréciations	—	—	—	—
<b>Créances rattachées à des participations</b>	—	79	—	17
Valeurs brutes	—	79	—	17
Dépréciations	—	—	—	—
<b>Prêts et dépôts</b>	<b>54</b>	<b>83</b>	<b>39</b>	<b>75</b>
Valeurs brutes	54	120	39	104
Dépréciations	—	(37)	—	(29)
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>3</b>	—	<b>16</b>	—
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 314</b>	<b>484</b>	<b>1 117</b>	<b>254</b>
Valeurs brutes	1 314	557	1 117	335
Dépréciations	—	(73)	—	(81)

\* La répartition des valeurs brutes entre actifs financiers à la juste valeur par résultat et actifs financiers au coût amorti se trouve dans la note 12.6.

#### FONDS RÉSERVÉS ET ACTIFS FINANCIERS DE L'ACTIVITÉ SERVICES AVANTAGES & RÉCOMPENSES

Les fonds réservés, représentant 960 millions d'euros dans les actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, correspondent principalement aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (304 millions d'euros), en Roumanie (191 millions d'euros), en Belgique (167 millions d'euros), en Inde (127 millions d'euros), en Chine (80 millions d'euros). Ces fonds réservés restent la propriété du groupe Bellon mais ils font l'objet de restrictions quant à leur utilisation, ne peuvent être utilisés pour une autre finalité que le remboursement des affiliés et ne sont pas fongibles avec la trésorerie du Groupe. Ils sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération.

La répartition des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Euro	491	439
Dollar américain	7	6
Leu roumain	191	123
Roupie indienne	142	106
Yuan Renminbi	87	70
Autres monnaies	183	112
<b>FONDS RÉSERVÉS ET ACTIFS FINANCIERS DE L'ACTIVITÉ SERVICES AVANTAGES &amp; RÉCOMPENSES</b>	<b>1 257</b>	<b>1 062</b>

### 12.3.2 Variation des actifs financiers courants et non courants hors instruments dérivés

VALEURS NETTES (en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2021	AUG./DIM. DE L'EXERCICE	DÉPRÉCIATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DE JUSTE VALEUR		ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2022
					RÉSULTAT	OCI <sup>(1)</sup>		
Titres de participation <sup>(2)</sup>	162	149	—	—	—	4	7	322
Actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, incluant les fonds réservés	1 062	145	—	—	—	1	49	1 257
Créances rattachées à des participations <sup>(3)</sup>	17	62	—	—	—	—	—	79
Prêts et dépôts	113	5	(5)	3	—	—	21	137
<b>ACTIFS FINANCIERS HORS INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 355</b>	<b>361</b>	<b>(5)</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>77</b>	<b>1 795</b>

(1) Autres éléments du résultat global.

(2) Les augmentations/diminutions relatifs aux titres de participation comprennent notamment 93 millions d'euros de titres The Grandir Group SAS (cf. note 1.3).

(3) Les augmentations/diminutions relatifs aux créances rattachées à des participations comprennent notamment 62 millions d'euros d'obligations convertibles en actions émises par The Grandir Group SAS.

VALEURS NETTES (en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2020	AUG./DIM. DE L'EXERCICE	DÉPRÉCIATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATION DE JUSTE VALEUR		ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2021
					RÉSULTAT	OCI		
Titres de participation	74	64	1	(1)	—	27	(3)	162
Actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses, incluant les fonds réservés	1 103	(45)	—	(1)	—	(5)	10	1 062
Créances rattachées à des participations	17	(1)	—	—	—	—	1	17
Prêts et dépôts	140	(10)	(15)	—	—	—	1	113
<b>ACTIFS FINANCIERS HORS INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 334</b>	<b>7</b>	<b>(14)</b>	<b>(2)</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>1 355</b>

### 12.4 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours des exercices 2022 et 2021 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2021	AUGMENTATIONS	REMBOURSEMENTS	ACTUALISATION ET AUTRES VARIATIONS	ÉCARTS DE CHANGE	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AU 31 AOÛT 2022
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	6 053	81	(682)	(44)	192	—	5 600
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	359	197	(310)	—	—	2	248
Autres emprunts <sup>(3)</sup>	30	25	(3)	—	—	56	108
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>6 442</b>	<b>303</b>	<b>(995)</b>	<b>(44)</b>	<b>192</b>	<b>58</b>	<b>5 956</b>
Juste valeur nette des instruments dérivés <sup>(2)</sup>	(13)	—	(14)	53	5	—	31
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>6 429</b>	<b>303</b>	<b>(1 007)</b>	<b>9</b>	<b>197</b>	<b>58</b>	<b>5 987</b>

(1) Le remboursement de 682 millions d'euros correspond principalement au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros en octobre 2021 (cf. note 12.4.2).

(2) Dont 14 millions d'euros d'instruments dérivés passifs au 31 août 2022 (4 millions d'euros au 31 août 2021).

(3) La variation de périmètre sur les autres emprunts comprend les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle pour un montant de 57 millions d'euros dont Wedoogift pour 44 millions d'euros.

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2020	AUGMENTATIONS	REMBOURSEMENTS	ACTUALISATION ET AUTRES VARIATIONS	ÉCARTS DE CHANGE	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AU 31 AOÛT 2021
Emprunts obligataires	4 960	1 116	(57)	9	26	—	6 053
Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers	314	313	(268)	—	—	—	359
Dettes de location-financement	—	—	—	—	—	—	—
Autres emprunts	29	44	(2)	(14)	1	(28)	30
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>5 303</b>	<b>1 473</b>	<b>(327)</b>	<b>(5)</b>	<b>26</b>	<b>(28)</b>	<b>6 442</b>
Juste valeur nette des instruments dérivés	(4)	(1)	13	(10)	(11)	—	(13)
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>5 299</b>	<b>1 472</b>	<b>(314)</b>	<b>(15)</b>	<b>15</b>	<b>(28)</b>	<b>6 429</b>

### 12.4.1 Répartition des emprunts et dettes financières par devise

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	COURANTS	NON COURANTS	COURANTS	NON COURANTS
<b>Emprunts obligataires (1)</b>				
Dollar américain	11	1 212	18	1 056
Euro	7	4 080	613	4 076
Livre sterling	1	289	1	289
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>5 581</b>	<b>631</b>	<b>5 421</b>
<b>Placements privés et emprunts auprès des organismes financiers</b>				
Dollar américain	—	—	—	—
Euro	193	55	208	150
Autres monnaies	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>55</b>	<b>208</b>	<b>150</b>
<b>Autres emprunts (2)</b>				
Euro	8	55	—	8
Livre sterling	0	8	—	8
Autres monnaies	6	31	—	14
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>94</b>	<b>—</b>	<b>30</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES HORS INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>227</b>	<b>5 730</b>	<b>841</b>	<b>5 601</b>
Juste valeur nette des instruments dérivés (3)		32	(14)	1
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>227</b>	<b>5 761</b>	<b>827</b>	<b>5 602</b>

(1) Dont 4 377 millions d'euros d'emprunts obligataires émis par Sodexo S.A. et 1 223 millions d'euros d'emprunts obligataires émis par Sodexo, Inc. au 31 août 2022.

(2) Dont 78 millions d'euros au 31 août 2022 (25 millions d'euros au 31 août 2021) correspondent à des dettes reconnues sur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales.

(3) Décrits en note 12.5.

Sur les emprunts autres que les emprunts obligataires, la comptabilisation au coût amorti équivaut à la comptabilisation au coût historique (montant nominal) dans la mesure où les frais sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

### 12.4.2 Emprunts obligataires

Le 16 avril 2021, Sodexo, Inc., filiale américaine de Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire de 1,25 milliard de dollars américains structuré en deux tranches :

- 500 millions de dollars américains remboursables au pair à échéance avril 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 1,634%. Le coupon est payable le 16 avril et le 16 octobre de chaque année ;
- 750 millions de dollars américains remboursables au pair à échéance avril 2031 et portant intérêt au taux annuel de 2,718%. Le coupon est payable le 16 avril et le 16 octobre de chaque année :
  - 375 millions (ou 50%) de l'obligation de 750 millions de dollars américains arrivant à échéance en avril 2031 ont été convertis au moment de l'émission de l'obligation d'un taux fixe à un taux variable à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt. Au cours de l'exercice 2022, Sodexo a mis fin par anticipation à un des *swaps* portant sur un nominal de 125 millions d'euros et a renégocié le *swap* indexé sur le LIBOR, portant également sur un nominal de 125 millions d'euros. Par conséquent, au 31 août 2022, 250 millions (ou 33%) de l'obligation de 750 millions de dollars sont couverts par des taux variables à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt indexés sur les taux SOFR. Le taux d'intérêt applicable sur ces *swaps* de taux d'intérêt variables au 31 août 2022 était de 3,15%. En conséquence, le Groupe ne dispose plus au 31 août 2022 d'instrument dérivés indexés sur des indices amenés à disparaître.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 11 millions d'euros au 31 août 2022.



Le 17 juillet 2020, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 500 millions d'euros remboursables au pair le 17 janvier 2024 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5%. Le coupon est payable le 17 janvier de chaque année ;
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 17 juillet 2028 et portant intérêt à un taux annuel de 1,0%. Le coupon est payable le 17 juillet de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 2 millions d'euros au 31 août 2022.

Le 27 avril 2020, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 700 millions d'euros remboursables au pair le 27 avril 2025 et portant intérêt à un taux annuel de 0,75%. Le coupon est payable le 27 avril de chaque année ;
- 800 millions d'euros remboursables au pair le 27 avril 2029 et portant intérêt à un taux annuel de 1%. Le coupon est payable le 27 avril de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 5 millions d'euros au 31 août 2022.

Sodexo S.A. a émis le 26 juin 2019 un emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling à échéance juin 2028 et portant intérêt au taux annuel de 1,75%. Le coupon est payable le 26 juin de chaque année. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2022.

Sodexo S.A. a émis le 22 mai 2018 un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance mai 2025 et portant intérêt au taux annuel de 1,125%. Le coupon est payable le 22 mai de chaque année. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2022.

Le 14 octobre 2016, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027 et portant intérêt au taux annuel de 0,75%. Le coupon est payable le 14 avril de chaque année. Le 1<sup>er</sup> août 2017, cet emprunt a fait l'objet d'un abondement de 200 millions d'euros. Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 2 millions d'euros au 31 août 2022.

Le 24 juin 2014, Sodexo S.A. a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 600 millions d'euros remboursables au pair le 24 janvier 2022 et portant intérêt à un taux annuel de 1,75%. Le coupon est payable le 24 janvier de chaque année. Le 26 octobre 2021, après une période de préavis et de notification, Sodexo a décidé de rembourser cette obligation au pair par anticipation de 3 mois. Cette obligation est maintenant remboursée ;
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 24 juin 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 2,50%. Le coupon est payable le 24 juin de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 2 millions d'euros au 31 août 2022.

Aucun des emprunts obligataires ne comporte de *covenant* financier.

### 12.4.3 Autres emprunts auprès des organismes financiers

#### 12.4.3.1 Vente à terme d'actions avec couverture du cours de l'action avec CACIB

Le 16 avril 2020, Bellon SA a signé avec Cacib un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 200 millions d'euros dont 150 millions d'euros ont été emprunté au 31 août 2021.

Cette dette synthétique porte intérêt à taux fixe

#### 12.4.3.2 LIGNES DE CRÉDIT

##### Ligne de crédit confirmé multidevises de juillet 2011

Le 18 juillet 2011, Sodexo S.A. a signé une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars américains, avec une échéance fixée initialement au 18 juillet 2016. Cette ligne de crédit a été modifiée à plusieurs reprises, la dernière en date ayant eu lieu en juillet 2019, avec une nouvelle date d'échéance en juillet 2024, et prévoyant deux options permettant de prolonger l'échéance d'un an jusqu'en juillet 2026. La première option a été exercée au cours de l'exercice 2020 et la seconde option a été exercée au cours de l'exercice 2021. La date d'échéance est maintenant juillet 2026. Le montant maximum disponible s'élève désormais à 589 millions d'euros plus 785 millions de dollars américains.

La dernière modification comprend également une clause de durabilité actualisée qui lie le coût de la ligne de crédit à la capacité de Bellon de respecter son engagement public de réduire de 50% ses déchets alimentaires d'ici à 2025.

Les tirages effectués sont porteurs d'intérêts à taux variable indexé sur les taux LIBOR et EURIBOR. Cette ligne de crédit ne comporte pas de *covenant* financier.

Concernant la réforme des taux d'intérêt de référence, le Groupe finalise les discussions avec les contreparties pour négocier le remplacement des indices pour les principaux instruments impactés, qui incluent essentiellement la ligne de crédit confirmé multidevises essentiellement.

Au 31 août 2022, comme au 31 août 2021, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit.

##### Lignes de crédit confirmé bilatérales

Le 20 mai 2020, le Groupe a obtenu deux autres lignes de crédit bilatérales d'un montant total de 250 millions d'euros. Une première de 150 millions d'euros est arrivée à échéance en mai 2021. La deuxième de 100 millions d'euros, à échéance janvier 2021, a été prolongée de 8 mois. Elle est arrivée à échéance en septembre 2021.

Le 13 février 2020, le Groupe a mis en place une troisième ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance février 2024.

Le 18 décembre 2019, le Groupe a renouvelé deux lignes de crédit confirmé bilatérales de 150 millions d'euros chacune, les deux à échéance décembre 2023.

Aucun tirage n'est en cours sur ces lignes de crédit au 31 août 2022.

**12.4.3 BILLETS DE TRÉSORERIE**

Au 31 août 2022, il y a d'encours au titre des billets de trésorerie émis par Bellon SA pour 55 millions d'euros à échéance novembre 2023.

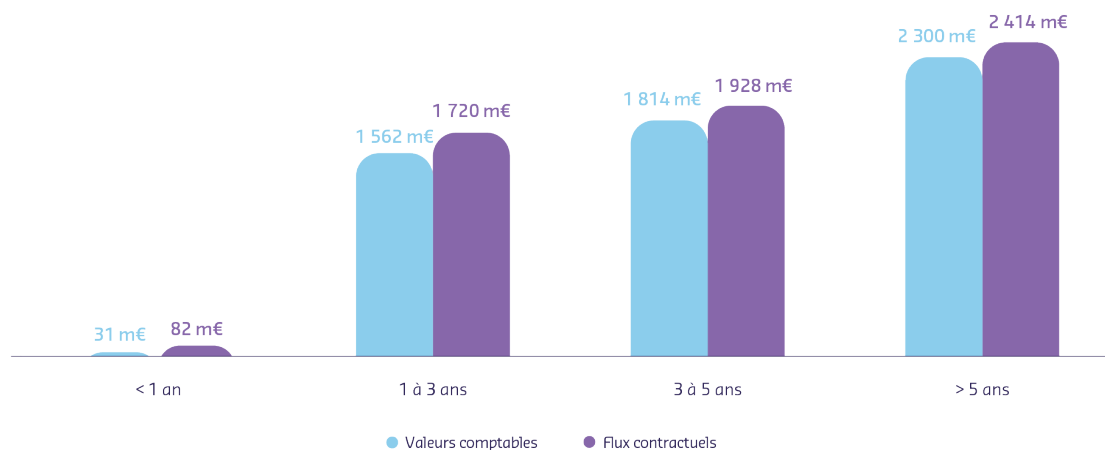
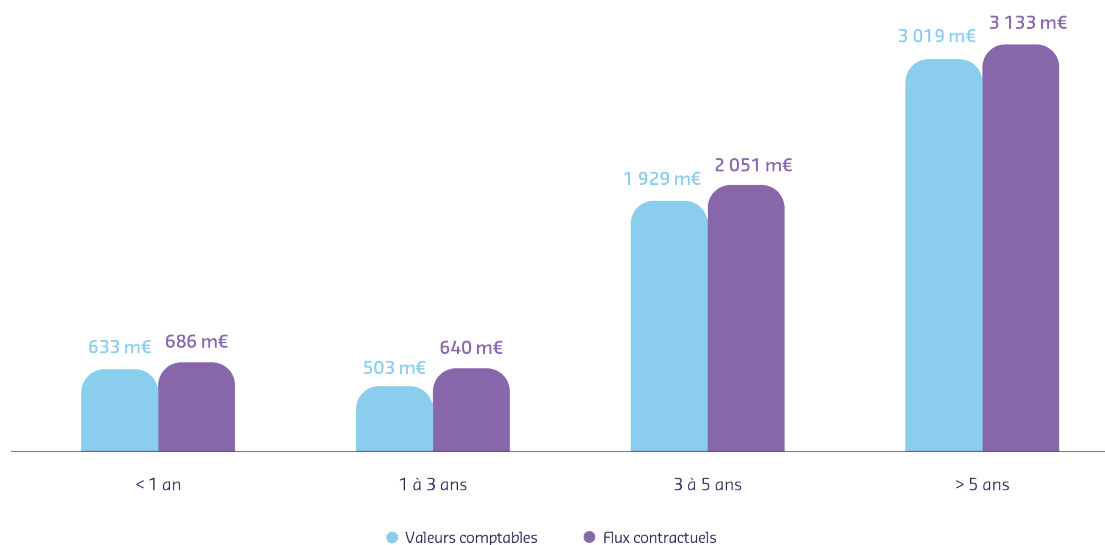
**12.4.4 Taux de financement**

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et à long terme.

Au 31 août 2022, 96% de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 1,6%.

Au 31 août 2021, 95% de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 1,6%.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des organismes financiers décrits ci-dessus comprennent des clauses usuelles de remboursement anticipé. Ces clauses de remboursement anticipé intègrent des clauses de défaut croisé ou de changement de contrôle qui s'appliquent sur l'ensemble des emprunts.

**12.4.5 Échéancier des emprunts et dettes financières****Emprunts et dettes financières par échéance hors instruments dérivés au 31 août 2022****Emprunts et dettes financières par échéance hors instruments dérivés au 31 août 2021**

Pour les emprunts exprimés dans une devise étrangère, les montants sont convertis au taux de clôture de fin d'exercice.

Les échéances comprennent les intérêts courus à la fin de la période. Les droits de renouvellement des facilités de crédit sont pris en compte pour déterminer les échéances.

Les échéances contractuelles non actualisées comprennent le paiement d'intérêts futurs non encore dus.

## 12.5 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments dérivés financiers est la suivante :

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (en millions d'euros)	QUALIFICATION IFRS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>Instruments dérivés de change</b>		<b>(4)</b>	<b>2</b>
Actif	Trading	1	6
Passif	Trading	(5)	(4)
<b>Instruments dérivés de taux *</b>		<b>(27)</b>	<b>11</b>
Actif	Fair value hedge	3	11
Passif	Fair value hedge	(30)	—
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS NETS</b>		<b>(31)</b>	<b>13</b>

\* Correspond aux swaps de variabilisation de l'emprunt obligataire à taux fixe émis par Sodexo, Inc. décrit en note 12.4.2.

La valeur nominale des instruments dérivés de change et de taux ainsi que leurs justes valeurs se répartissent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	EXERCICE 2022				EXERCICE 2021			
	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
<b>Positions prêteuses de devises</b>	<b>176</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>202</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>54</b>
Dollar canadien/Euro	142	—	—	142	—	—	—	—
Couronne tchèque/Euro	16	—	—	16	—	—	—	—
Zloty polonais/Euro	14	—	—	14	9	—	—	9
Autres	4	18	8	30	36	8	1	45
<b>Positions emprunteuses de devises</b>	<b>(42)</b>	<b>(29)</b>	<b>(56)</b>	<b>(127)</b>	<b>(374)</b>	<b>(10)</b>	<b>(10)</b>	<b>(394)</b>
Livre sterling/Euro	—	(7)	(56)	(63)	—	—	—	—
Real brésilien/Euro	—	—	—	—	—	—	—	—
Dollar/Euro	—	—	—	—	(302)	—	—	(302)
Autres	(42)	(22)	—	(64)	(72)	(10)	(10)	(92)
<b>TOTAL VALEUR NOMINALE</b>	<b>134</b>	<b>(11)</b>	<b>(48)</b>	<b>75</b>	<b>(329)</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	<b>(340)</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(31)</b>	<b>(31)</b>	<b>17</b>	<b>(4)</b>	<b>—</b>	<b>13</b>

La valeur nominale représente le montant nominal des instruments de couverture de change y compris les montants vendus ou achetés à terme. Les montants en devises sont convertis au taux de clôture.

## 12.6 Instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-après détaille les catégories d'instruments financiers, leur valeur comptable ainsi que leur juste valeur par rubrique de comptabilisation dans l'état consolidé de la situation financière.

Les niveaux utilisés pour la classification des instruments financiers (hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur ») sont définis en note 2.3.

ACTIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	EXERCICE 2022		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			TOTAL
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.2	524	524	21	503	—	524
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	Actifs financiers au coût amorti	12.3	960	960	—	—	—	—
	Trésorerie	12.3	297	297	297	—	—	297
Clients et autres créances	Actifs financiers au coût amorti	4.3	5 068	5 068	—	—	—	—
	Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	12.3	322	322	—	—	322	322
Autres actifs financiers	Actifs financiers au coût amorti	12.3	154	154	—	—	—	—
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.3	62	62	—	—	62	62
Instruments dérivés actifs	Instruments dérivés	12.5	4	4	—	4	—	4

PASSIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	EXERCICE 2022		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			TOTAL
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
			Emprunts obligataires *	Passifs financiers au coût amorti	12.4	5 600	5 113	
Placements privés et emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	12.4	248	248	—	—	—	—
Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12.4	79	79	79	—	—	79
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	12.4	29	29	—	—	—	—
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.3	5 233	5 233	—	—	—	—
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti	4.5	3 509	3 509	—	—	—	—
Instruments dérivés passifs	Instruments dérivés	12.5	35	35	—	35	—	35

\* La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2022.

ACTIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	EXERCICE 2021		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			TOTAL
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
			Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.2	328	328	
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses	Actifs financiers au coût amorti	12.3	773	773	—	—	—	—
	Trésorerie	12.3	289	289	289	—	—	289
Clients et autres créances	Actifs financiers au coût amorti	4.3	4 271	4 271	—	—	—	—
Autres actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	12.3	162	162	—	—	162	162
	Actifs financiers au coût amorti	12.3	131	131	—	—	—	—
Instruments dérivés actifs	Instruments dérivés	12.5	17	17	—	17	—	17

PASSIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	EXERCICE 2021		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			TOTAL
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
			Emprunts obligataires *	Passifs financiers au coût amorti	12.4	6 053	6 283	
Placements privés et emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	12.4	359	359	1	—	—	1
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	12.4	30	30	30	—	—	30
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti	12.2	7	7	7	—	—	7
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.3	4 434	4 434	—	—	—	—
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti	4.5	3 133	3 133	—	—	—	—
Instruments dérivés passifs	Instruments dérivés	12.5	4	4	—	4	—	4

\* La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2021.

Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux, entre les exercices 2021 et 2022.

## NOTE 13. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques arrêtées par le Conseil d'Administration, la Présidente-Directrice Générale et le Directeur Financier Groupe, sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- dans le cadre de la politique de financement, le risque de change sur les prêts en devises aux filiales doit être couvert ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

### 13.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31 août 2022, 96% des passifs étant à taux fixe, l'augmentation ou la diminution des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat avant impôt ou sur les capitaux propres.

### 13.2 Exposition aux risques de change

Le Groupe étant présent dans 53 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar américain. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune des filiales étant réalisées essentiellement dans la même devise.

Bellon S.A. a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux de change.

#### SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CHANGE SUR LES PRINCIPALES DEVICES

IMPACT D'UNE APPRÉCIATION DE 10% DES TAUX DE CHANGE DES DEVICES PAR RAPPORT À L'EURO (en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2022				AU 31 AOÛT 2021			
	IMPACT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	IMPACT SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES	IMPACT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	IMPACT SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES
Dollar américain	839	46	31	316	619	20	7	220
Real brésilien	105	17	13	78	82	12	6	64
Livre sterling	203	13	15	81	189	8	11	74

### 13.3 Exposition aux risques de liquidité

Les caractéristiques des financements obligataires et bancaires utilisés par le Groupe au 31 août 2022 sont décrites en détail dans la note 12.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 août 2022, comme au 31 août 2021, plus de 98% de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux et le financement bancaire assurait moins de 2% des besoins du Groupe. Les échéances de remboursement des principales dettes s'échelonnent entre les exercices 2023 et 2031.

### 13.4 Exposition aux risques de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers.

La politique du Groupe est de gérer et répartir le risque de contrepartie. S'agissant des instruments dérivés, chaque transaction avec une banque doit s'appuyer sur une convention cadre de type convention AFB ou ISDA.

Le risque de contrepartie lié aux créances clients est non significatif. Compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées. Compte tenu de la dégradation de l'environnement économique et commercial résultant de la crise sanitaire du Covid-19, le Groupe a renforcé ses outils de suivi du risque de crédit.

Ainsi, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières avérées de ses clients au cours de l'exercice. Le montant net des créances échues s'élève à 538 millions d'euros, dont 90 millions d'euros à plus de 6 mois (soit 2,1% du montant net total des créances clients au 31 août 2022, contre 1,6% au 31 août 2021).

Le risque de contrepartie est essentiellement bancaire. Le Groupe limite son exposition au risque de contrepartie en diversifiant ses placements et en limitant la concentration du risque entre les mains de chacune des contreparties. Les transactions sont effectuées avec des contreparties de premier plan en fonction des risques pays. Un *reporting* régulier de suivi de la répartition auprès des contreparties ainsi que de leur qualité est mis en place.

Afin de réduire encore ce risque, un mécanisme de *cash pooling* international est en place entre les principales filiales, avec droit de compensation, réduisant ainsi les liquidités placées chez des tiers en les concentrant sur les holdings financières du Groupe.

La contrepartie maximale est d'environ 19% (17% au 31 août 2021) de la trésorerie opérationnelle du Groupe (incluant les fonds réservés et les actifs financiers de l'activité Services Avantages & Récompenses) vis-à-vis d'un groupe bancaire dont le *rating* est A-1.

## NOTE 14. AUTRES INFORMATIONS

### 14.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

### 14.2 Engagements et éventualités

#### 14.2.1 Sûretés réelles

Les engagements relatifs à des sûretés réelles (nantissement, gage sur équipement ou hypothèque d'immeuble), consenties par Bellon S.A. et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles au cours de l'exercice 2022 ne sont pas significatifs.

#### 14.2.2 Autres engagements donnés

(en millions d'euros)	Exercice 2022				Exercice 2021
	À MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL
Engagements de paiement donnés aux tiers	5	8	73	85	20
Garanties d'exploitation de sites	—	—	—	—	—
Garanties de bonne fin données aux clients du groupe Sodexo	—	31	107	137	136
Autres engagements	9	35	47	92	145
<b>TOTAL AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>14</b>	<b>74</b>	<b>227</b>	<b>314</b>	<b>301</b>

Les garanties de bonne fin accordées aux clients du Groupe correspondent à certains engagements donnés dans le cadre d'une quinzaine de contrats où, du fait de la sous-traitance, le Groupe estime qu'il pourrait être exposé au paiement d'une indemnité en cas de défaut de réalisation de la prestation. Les garanties de bonne fin sont réexaminées régulièrement par le management des entités opérationnelles. Une provision est constituée lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables. Hormis ces contrats, le Groupe estime être en mesure de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients qui bénéficient de clause de garanties de bonne fin.

Le Groupe a également des engagements de performances vis-à-vis de ses clients mais considère que ceux-ci ont plus la caractéristique de garanties d'exécution que d'un contrat d'assurance ayant pour objectif d'indemniser le client en cas de non-réalisation de la prestation (l'indemnité étant en général réservée aux cas où Bellon n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens alternatifs ou supplémentaires pour satisfaire le client).

Dans les faits, compte tenu de sa taille et de son implantation, le groupe Bellon considère être capable de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients bénéficiant de telles clauses.

À ce jour, aucune provision n'est constatée dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

Les autres engagements comprennent notamment la garantie que Sodexo S.A. a émise en décembre 2021 en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan de retraite au Royaume-Uni, dans la limite d'un montant de 40 millions de livres sterling au 31 août 2022, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'en décembre 2031.

### 14.3 Périmètre de consolidation

Au 31 août 2022, la société Bellon SA détient 42,75% du capital de Sodexo S.A. et 57,50% des droits de vote exerçables de Sodexo.

Les principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice présentées dans le tableau ci-dessous représentent plus de 80% des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres. Les autres entités représentent individuellement moins de 0,6% des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97%.

La lettre N désigne les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

	INTÉRÊTS %	CONTRÔLE %	ACTIVITÉ PRINCIPALE	PAYS
<b>France</b>				
Bellon S.A.			Holding	France
Sodexo S.A.			Holding	France
Sodexo Entreprises (consolidated)			Sur Site	France
Sodexo Santé Médico Social			Sur Site	France
Société Française de Restauration et Services (consolidated)			Sur Site	France
Sogeres			Sur Site	France
Sodexo Sports et Loisirs			Sur Site	France
Sodexo Justice Services			Sur Site	France
Société d'Exploitation des Vedettes Paris Tour Eiffel (SEVPTE)			Sur Site	France
Sodexo Energie et Maintenance			Sur Site	France
Foodchéri			Sur Site	France

	INTÉRÊTS %	CONTRÔLE %	ACTIVITÉ PRINCIPALE	PAYS
Sodexo Pass International SAS			Holding	France
Sodexo Pass France SA			Avantages & Récompenses	France
Glady (connu précédemment sous le nom de Wedoogift)	88%	88%	Avantages & Récompenses	France
Sofinsod SAS			Holding	France
<b>Amérique</b>				
Sodexo do Brasil Comercial SA (consolidated)			Sur Site	Brésil
Sodexo Pass do Brasil Serviços E Comércio SA			Avantages & Récompenses	Brésil
Sodexo Facilities Services Ltda			Sur Site	Brésil
Sodexo S.A.S.			Sur Site	Colombie
Sodexo Canada Ltd (consolidated)			Sur Site	Canada
Centerplate Canada			Sur Site	Canada
Sodexo Chile SpA (consolidated)			Sur Site	Chili
Sodexo, Inc. (consolidated)			Sur Site	Etats-Unis
Centerplate Ultimate Holdings, Corp.			Sur Site	Etats-Unis
N Frontline US			Sur Site	Etats-Unis
CK Franchising Inc.			Sur Site	Etats-Unis
Sodexo Global Services, LLC			Holding	Etats-Unis
Sodexo Peru SAC			Sur Site	Pérou
<b>Europe</b>				
Sodexo Services GmbH (consolidated)			Sur Site	Allemagne
Sodexo Beteiligungs BV & Co. KG			Sur Site	Allemagne
GA-tec Gebäude und Anlagentechnik GmbH			Sur Site	Allemagne
Sodexo Services Solutions Austria GmbH			Sur Site	Autriche
Sodexo Belgium SA (consolidated)			Sur Site	Belgique
Imagor SA			Avantages & Récompenses	Belgique
Sodexo Pass Belgium SA (consolidated)			Avantages & Récompenses	Belgique
Sodexo Iberia SA (consolidated)			Sur Site	Espagne
Sodexo Soluciones de Motivacion Espana			Avantages & Récompenses	Espagne
Novae Restauration SA			Sur Site	Suisse
Sodexo Italia SpA (consolidated)			Sur Site	Italie
Sodexo Nederland BV (consolidated)			Sur Site	Pays-Bas
Sodexo Pass Česka Republika AS			Avantages & Récompenses	République Tchèque
Sodexo Ltd (consolidated)			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Global Services UK Ltd			Holding	Royaume-Uni
Sodexo Motivation Solutions UK Ltd			Avantages & Récompenses	Royaume-Uni
Sodexo Luxembourg SA			Sur Site	Luxembourg
Sodexo Finances USD Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Holdings Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
Sodexo Finance Designated Activity Company			Holding	Irlande
Sodexo Ireland Ltd			Sur Site	Irlande
Sodexo Remote Sites Scotland Ltd			Sur Site	Ecosse
Sodexo Pass Romania Srl			Avantages & Récompenses	Roumanie
Sodexo Avantaj Ve Odullendirme Hizmetleri AS			Avantages & Récompenses	Turquie
Sodexo AB			Sur Site	Suède
<b>Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique</b>				
Sodexo Remote Sites Australia Pty Ltd			Sur Site	Australie
Sodexo India Services Private LTD			Sur Site	Inde
Sodexo (China) Enterprise Management Sces Co., Ltd			Sur Site	Chine
BEIJING SODEXO SERVICE CO., LTD.			Sur Site	Chine
Sodexo Management Company Ltd Shanghai			Sur Site	Chine
Sodexo Singapore PTE Ltd			Sur Site	Singapour
Kelvin Catering Services (Emirates) LLC	49 %	49 %	Sur Site	Emirats Arabes Unis

## 14.5 Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros HT)	PWC		KPMG	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT
<b>Certification des comptes individuels et consolidés</b>				
Bellon SA	0,0	0,0	0,0	0,0
Filiales intégrées globalement	5,4	6,0	4,7	4,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5,4</b>	<b>6,0</b>	<b>4,7</b>	<b>4,4</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				
Bellon SA				
Filiales intégrées globalement	2,1	0,9	0,7	0,6
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>
<b>TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>7,5</b>	<b>6,9</b>	<b>5,4</b>	<b>5,0</b>

Les services autres que la certification des comptes fournis par PricewaterhouseCoopers Audit et son réseau à l'émetteur et aux filiales intégrées globalement sont principalement constitués de missions de *due diligence* ou, hors de France, des missions de conformité fiscale.

Les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA à l'entité consolidante sont principalement constitués de diligences effectuées dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière ; les services fournis par son réseau aux filiales intégrées globalement sont principalement constitués de diligences dans le cadre de procédures convenues, d'émission d'attestations, ou des missions de conformité fiscale.